



Parcs
naturels
régionaux
de France

SPARCS

VIVONS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FOCAL

Energie : la bonne solution est territoriale

LE DÉBAT

**Le nombre
de Parcs
peut-il croître
indéfiniment ?**

LE 44^{ME} PARC NATUREL RÉGIONAL EST CRÉÉ ? SOUS LE NOM DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Par décret du Premier Ministre du 18 mai 2004, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a été classé. 44^{me} du nom, il est situé sur un territoire de plus de 3000 km², comptant 113 communes sur 3 départements (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) et plus de 38000 habitants.

Il comprend le Plateau de Millevaches - celui des Mille Sources - où l'eau est la richesse naturelle la plus importante à sauvegarder, mais aussi un paysage varié de landes à bruyères, de zones humides et de forêts anciennes de feuillus. La gestion des espaces agricoles et forestiers étant primordiale au respect

de l'équilibre agriculture-forêt, des actions d'aménagement du territoire vont regrouper l'ensemble des usagers de l'espace à travers l'élaboration de chartes paysagères. Les espaces forestiers publics ou privés seront valorisés par le développement de l'éco-certification et la promotion du bois-énergie et du bois-construction. Les productions agricoles diversifiantes seront appuyées - notamment les élevages "agneaux du Plateau" et le porc fermier (hors élevage hors-sol) - ainsi que les productions bovines en pâturage.

Le patrimoine humain est aussi une grande richesse pour ce territoire. L'appui aux porteurs de projets et l'accueil des nouveaux arrivants sera favorisé par des actions telles que des Opérations pour l'amélioration de l'habitat et de restauration de l'Artisanat et du Commerce, un programme PIC Leader+ et la labellisation du territoire en Pôle Local d'Accueil. Le développement d'un tourisme de qualité permettra la valorisation de ce patrimoine et la commercialisation de produits territoriaux.

Pour Christian AUDOUIN, Président du Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, "notre naissance officielle est un heureux événement pour les habitants de la montagne limousine. Elle est l'aboutissement de longues années de travaux qui ont associé, au sein de notre syndicat mixte et du conseil de valorisation de l'espace Millevaches, sous l'égide du Conseil Régional, les élus locaux, les représentants des acteurs socio-économiques et des associations du territoire. Pour continuer à aller de l'avant, j'appelle les habitants et les responsables politiques, économiques et sociaux du Plateau de Millevaches, à cultiver durablement l'esprit de cohésion et de solidarité qu'ils ont su faire prévaloir dans la phase de gestation du Parc naturel régional..."





Strasbourg

Colmar

S VOSGES

DES BAUGES

EURO

iançon

QUEYRAS

VERDON

Le réseau des Parcs naturels régionaux vit un moment important.



PH. AVEC CH. Vincent

Alors que les politiques d'aménagement du territoire et de l'environnement sont en pleine évolution – élaboration d'une stratégie nationale pour la biodiversité, rénovation de la politique du patrimoine naturel, loi sur le développement rural, avenir des fonds structurels européens... – l'expérience des Parcs naturels régionaux, leurs savoir-faire, leur démarche s'appuyant sur des compétences partagées entre Etat, Régions, collectivités locales, attirent un nombre de plus en plus important de territoires. C'est sans contexte un succès, mais cette demande nous oblige à réfléchir à l'évolution de cette politique qui a su faire ses preuves depuis plus de 35 ans, à définir ou redéfinir des critères et des principes qui justifient le classement d'un territoire en Parc naturel régional. Des représentants du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, des Régions et des Parcs ont accepté d'en débattre. Nous vous livrons leur réflexion dans la nouvelle rubrique d'une formule de notre revue revisitée pour être, je l'espère, plus attractive et efficace.

Maîtriser notre consommation d'énergie, diversifier leurs sources, privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables est urgent. Les pouvoirs publics, et notamment l'ADEME, sollicitent les Parcs depuis déjà nombre d'années pour concevoir et développer des stratégies énergétiques territoriales. Notre dossier dresse un état du chantier énorme engagé sur nos territoires pour expérimenter et trouver des solutions adaptées qui pourraient devenir une règle générale.

C'est d'ailleurs un des thèmes de nos Journées nationales 2004 qui rassembleront, dans le Parc naturel régional de Guyane, près de 350 représentants des Parcs et leurs partenaires, sur le thème : "Du global au local : l'apport des Parcs naturels régionaux". La conservation de la biodiversité, les énergies, le développement d'un tourisme durable, et la gouvernance, clef de nos actions, seront au cœur de nos débats, sur un territoire où s'expriment, de façon emblématique, ces enjeux mondiaux, avec le souci toujours présent de progresser.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Le Parc et les propriétaires s'unissent pour sauvegarder la Chaîne des puys
- Histoires de jardins et jardins d'histoire
- Le retour des gendarmes à cheval
- La débuissonneuse, un nouvel outil pour l'entretien de l'espace
- Tempête de 1999 : bilan d'une mobilisation
- On peut désherber autrement
- Le haut débit : un enjeu énorme pour le développement rural
- La restauration des berges du Célé
- Des week-end Amuse-Musées
- Crédit d'entreprises, version jeunes
- Des samedis pour le développement durable
- 25 tonnes de déchets plastiques agricoles collectés
- Des Conventions régionales d'Amélioration des Paysages et de l'Eau
- Une démarche AOC pour la filière bois

Le Baladibus du Vexin français

Une route des paysages

Une montgolfière pour tous

L'autoroute des pommiers

Le Soay : mouton débroussaillleur

10-12 LE DEBAT

Le nombre de Parcs peut-il croître indéfiniment ?

13-18 FOCAL

Energie : la bonne solution est territoriale

19-21 ACTEURS

Créatrice de moments

Un centre équestre qui embellit le paysage

Artiste au long cours

22-23 RESEAU

Le Parc et les propriétaires s'unissent pour sauvegarder la Chaîne des puys

Depuis le XII^{ème} siècle les 80 volcans de la chaîne des puys, aux portes de Clermont-Ferrand, sont la propriété, le plus souvent indivise, de plusieurs centaines de particuliers. Cet héritage historique, génère une situation d'une complexité rare, sitôt qu'il s'agit de gérer la fréquentation touristique, proche des 500 000 visiteurs par an, d'un site protégé de cette réputation.



n'avons pas les moyens de contrôler l'installation des marchands de frites, de contenir les randonneurs sur des sentiers balisés, alors que toute la surface de notre terrain est praticable. Nous avons donc décidé de négocier avec les partenaires régionaux, puisque après tout, ce sont eux qui ont fait de la publicité dans le Métro parisien pour attirer les touristes dans nos grands espaces..."

Comme Monsieur Faure, les propriétaires du secteur central de la Chaîne des puys se sont regroupés au sein de l'association Dômes Union et tout naturellement, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est devenu le partenaire privilégié pour résoudre ces problèmes d'usage. Une convention cadre a été signée en décembre dernier. Grâce à cet accord, Dômes Union se repose désormais sur le Parc pour mettre en œuvre rapidement les meilleures solutions. Le Parc, ayant désormais un seul interlocuteur sur ce secteur, est autorisé à intervenir et agir sur un domaine privé très vaste. Les premières mesures ont pris effet cet été avec une surveillance renforcée du site par les gardes nature et la mise en place d'une signalétique d'information de balisage particulière. En parallèle, des éco compteurs, commencent à chiffrer la fréquentation. Dans un second temps, le Parc va réaménager les zones de stationnement. Les chemins les plus fragiles seront fermés et feront l'objet d'un programme d'engazonnement. Les autres chemins seront consolidés. Le Parc mène également une campagne d'information sur l'importance de la préservation de l'ensemble du site auprès des Académies et des Rectorats de France entière, car, tous les professeurs de géographie ont, un jour ou l'autre, le projet d'y amener leur classe.

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montluçot - 63970 Aydat
Tél : 04 73 65 64 00 - Fax : 04 73 65 66 78
Mail : Parc.Volcans@wanadoo.fr
www.parc-volcans-auvergne.com

LORRAINE

“Histoires de jardins et jardins d'histoire”



À Bruville.

Ph. PNR Lorraine.

La troisième édition du festival international de jardins éphémères, “Jardins... à suivre”, conçu par le Parc naturel régional de Lorraine, s'est tenue du 30 mai au 30 septembre. Lancée en 1998, l'opération propose à des plasticiens, sculpteurs, paysagistes ou élèves paysagistes de réaliser des jardins d'artistes dans des villages du Parc. “En Lorraine, le jardin est un vrai patrimoine partagé, raconte Guy Georges, responsable de la mission Culture et patrimoine du Parc. Il est omniprésent dans tous les villages. L'idée du festival est de révéler ce patrimoine par le regard d'un artiste.”

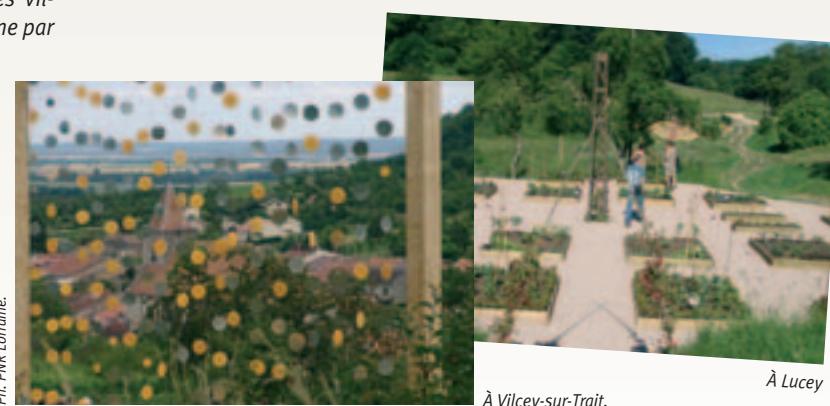
Sur le thème “Histoires de jardins et jardins d'Histoire”, 14 jardins étaient ouverts au public cette année, 8 en Meurthe-et-Moselle et 6 au Luxembourg*. Faits d'assemblages de végétaux et d'objets divers, ils mettaient en scène le patrimoine architectural et l'histoire des différentes communes. Les habitants étaient impliqués en prenant par exemple en charge l'arrosage. Ces jardins devenaient aussi prétexte à des détours touristiques dans des lieux ne demandant qu'à être découverts.

Cet été on a pu ainsi, à Vilcey-sur-Trey, emprunter un “chemin” initiatique pour accéder à la félicité, à travers un dédale inspiré par la dimension et la topographie du site parsemé d'un ancien

chauffoir, d'un étang marécageux, d'une sculpture et d'un vieux saule dans un bas-fond. Ou encore, à Bruville, se souvenir d'une tragique et glorieuse journée d'août 1870 qui vit périr 850 soldats français reposant désormais dans le cimetière du village.

* Dans le cadre d'un programme communautaire de développement rural Leader II.

Parc naturel régional de Lorraine - Logis abbatial - Rue du Quai
BP 35 - 54702 Pont-à-Mousson Cedex
Tél : 03 83 81 67 67 - Fax : 03 83 81 33 60
Mail : pnr-lorraine@pnr-lorraine.com - www.pnr-lorraine.com



À Vilcey-sur-Trey.

À Lucey

NARBONNAISE EN MEDITERRANEE

Le retour des gendarmes à cheval

L'été, les infractions sont nombreuses dans les espaces naturels sensibles, surtout sur le littoral. Aux grands maux, des moyens appropriés ! Au sein du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, pour la saison estivale 2004, une patrouille de deux gendarmes, cavaliers confirmés, a circulé à cheval pour assurer la surveillance des dunes et plages du littoral ainsi que le massif de la Clape, où les risques d'incendie sont élevés. Leur mission : éviter la dégradation des milieux naturels, prévenir les comportements à risque, faire respecter les arrêtés de circulation interdisant l'accès aux véhicules et toute autre réglementation de protection. Ils ont aussi un autre rôle, apprécié du grand public : sensibiliser et informer les usagers des espaces naturels. Dans le cadre de la convention signée avec la gendarmerie nationale, le Parc a organisé une formation destinée aux cavaliers. Au programme : informer sur les spécificités des espaces naturels et les espèces sensibles présentes sur le territoire, faire une mise au point sur les réglementations en cours. Cette cession a aussi concerné l'ensemble des brigades intervenant dans la surveillance du littoral : gendarmerie maritime, nouvelle brigade nautique et police municipale.

A terme il est prévu une surveillance de l'ensemble du territoire du Parc et un renforcement des patrouilles équestres. Interrogé par le quotidien régional L'Indépendant (16.06.04), le capitaine Spinetta indiquait qu'à partir d'un premier bilan : *"Nous affinerons... les horaires et la durée des patrouilles en fonction de la délinquance constatée"*. Et c'est aussi à partir de ce premier bilan que pourrait être envisagé la mise en œuvre d'une démarche similaire dans d'autres Parcs naturels régionaux.

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée
Domaine de Montplaisir - 11100 Narbonne
Tél : 04 68 42 23 70 -
Fax : 04 68 42 66 55
Mail : narbonnaise@parc-naturel.com
www.parc-naturel.com



Ph. PNR Narbonnaise.

Première brigade des gendarmes du Parc à Narbonne Plage (juin 2004).

HAUT-JURA

La débuissonneuse, un nouvel outil pour l'entretien de l'espace

Pour lutter contre l'embroussaillement, véritable plaie dans certains milieux sous-pâturés, une nouvelle machine – la débuissonneuse – vient d'être inventée sous l'impulsion du Parc naturel régional du Haut-Jura. *"En une dizaine d'années, 11.000 hectares de terres agricoles se sont transformées en broussailles et en forêt dans le Jura, 7.000 dans le Doubs, dont une partie sur le territoire du Parc"*, rapporte Jean-Yves Vansteelant, chargé de mission agriculture-environnement. Ce faisant, on perd à la fois de la surface agricole et de la biodiversité. *"Nous avons voulu tirer la sonnette d'alarme. Nous avons engagé avec plusieurs partenaires (Conseils régionaux, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, Chambres d'Agriculture...) un contrat de progrès des espaces*

tifs : supprimer la repousse des buissons, laisser le maximum de terre en place, respecter la flore environnante et engendrer un coût de fonctionnement modéré. C'est ainsi que Jean-Charles Jacquet, élève de BTS, s'y est collé avec l'un de ses camarades de classe. *"Mon père exploitant agricole était confronté à ce problème. Les solutions existantes, allant de la technique manuelle à l'utilisation d'un bulldozer, en passant par le broyeur qui n'enlève pas les racines ou le treuil traditionnel qui charrie 2 à 3 m² de terre pour chaque buisson, ne répondent pas à la demande. Pour construire le prototype, j'ai utilisé et modifié une pince à grumes qui peut enserrer des circonférences d'un pouce à 1m80. Montée sur un tractopelle, elle réalise un travail perpendiculaire au sol, ce qui permet, en secouant l'outil au-dessus du sol, de redéposer le peu de terre qui est venu avec les racines."*

En septembre 2003, après avoir terminé avec succès ses études, Jean-Charles Jacquet crée une entreprise de travaux agricoles, dépose un brevet pour son prototype de débuissonneuse et, tout en cherchant des constructeurs potentiels, démarre les nombreux utilisateurs potentiels (paysagistes, vigneron...). Parallèlement, il continue à travailler avec sa débuissonneuse sur les zones expérimentales du Parc, afin d'apporter sa contribution à la mise au point d'un guide méthodologique de réouverture. *"Ce guide, explique Jean-Yves Vansteelant, exposera plusieurs méthodes, leur influence sur le milieu et sa biodiversité, avec le souci de prendre en compte les différents enjeux, pastoraux, paysagers mais aussi écologiques. Pour chaque milieu, il n'y a pas une seule réponse, le plus souvent l'idéal est de mettre plusieurs outils en musique sur une parcelle."*

Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Haut-Jura - 39310 Lajoux
Tél : 03 84 34 12 30 - Fax : 03 84 41 24 01
Mail : parc@parc-haut-jura.fr
www.parc-haut-jura.fr



Ph. PNR Haut-Jura.

pastoraux qui permet de financer des actions de réouverture entre 2003 et 2006. Sur le secteur du Haut Doubs, nous étions confrontés à un problème particulier avec les buissons de noisetiers : coupés plusieurs années de suite, ils repoussent avec de plus en plus de vigueur. Manquait un outil efficace pour en venir à bout."

C'est dans cette perspective qu'ont été sollicités les élèves du BTS Agro-équipement du Lycée René Cassin à Macon, pour imaginer une machine pouvant répondre à plusieurs impéra-

PERIGORD-LIMOUSIN

TEMPÈTE DE 1999 : BILAN D'UNE MOBILISATION

Le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin a été l'un des plus durement touchés par la tempête de 1999. La forêt couvre près de 40% de la surface du Parc, soit 58.000 hectares dont 10.000 ont été détruits. Le Parc a été parmi les premiers à proposer un plan de reconstruction dénommé *"Réagir à la tempête"*. *"Nous étions dans le corridor de la tempête"*, précise Christian Grimault, chargé de mission Tempête pour le Parc. Ce plan, appuyé sur un diagnostic et une concertation mobilisant municipalités et acteurs locaux, a reçu le soutien de l'Etat et des Régions Aquitaine et Limousin.

Depuis sa mise en œuvre en 2000, 1,7 millions d'euros ont été attribués aux collectivités locales maîtres d'ouvrage, pour la réalisation de 194 chantiers. Au total, 145 km de berges de rivières ont été traitées et 31 sites naturels nettoyés, des murets et des fontaines restaurés, des chemins dégagés. Sur 500 km de sentiers de randonnée que compte le Parc, 102 km ont été concernés par ces travaux. A lui seul, le plus important chantier, le nettoyage de la rivière La Tardoire a représenté un coût de 246.000 euros ! *"Au-delà de la reconstruction forestière"*, souligne Christian Grimault, *"il s'agit d'une nouvelle mise en valeur de sites naturels remarquables, qui s'accompagne d'une diversification des essences replantées"*. Ce vaste chantier se termine fin 2004.

A l'occasion de ce bilan, le Parc garde en mémoire la solidarité déployée par le réseau des Parcs, et notamment par les Parcs voisins des Causses du Quercy et des Grands Causses, qui ont mobilisé en urgence leurs équipes d'agents d'entretien de l'espace durant plusieurs semaines pour aider à dégager les routes du Périgord-Limousin les plus encombrées.

Parc naturel régional Périgord-Limousin
24300 Abjat-sur-Bandiat
Tél : 05 53 60 34 65
Fax : 05 53 60 39 13
Mail : info@pnrl.com
www.perigord.tm.fr

On peut désherber autrement

L'Union européenne a décidé le retrait du marché de plus de 300 produits phytosanitaires au cours de l'année 2003. Cette réglementation devrait aller en se renforçant encore d'ici à 2010. Face aux dangers et à l'interdiction des pesticides, les producteurs de céréales, de cultures spécialisées comme la pomme de terre, l'oignon, l'endive, etc., cherchent des pratiques alternatives.

Sur les 400 exploitants que compte le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, 70 ont participé à l'après-midi de sensibilisation aux techniques alternatives de désherbage que le Parc a organisé en juin dernier. Ils ont pu voir comment fonctionne un désherbeur thermique, une herse à étrille, une houe rotative, et même une "désherbineuse" (sic) ! Le Groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais, partenaire bénévole de l'opération, a expliqué que si ces techniques nécessitent davantage de main d'œuvre, en revanche elle apporte des avantages comme le niveling du sol, la relance de sa minéralisation, son aération, la limitation du ruissellement et des pertes en eau. De plus, le matériel, qui peut être acheté en commun, après une période d'amortissement relativement courte en moyenne, ne coûte plus rien, à la différence des produits chimiques. Trois des agriculteurs présents à la démonstration se sont d'ores et déjà déclarés volontaires pour acheter en individuel un matériel ou un autre, des CUMA réfléchissent pour se doter de matériels plus onéreux et les utiliser en inter-CUMA.

Cette évolution devenant obligatoire, la Chambre d'Agriculture du Nord était également partenaire de l'opération. Elle sait que la Région est classée en zone vulnérable du point de vue des captages d'eau et des bassins versants et que la DIREN lui a déjà fait part des efforts qu'il y aurait



70 exploitants ont participé à l'après-midi de sensibilisation..

Ph. PNR Scarpe-Escaut.

à faire pour satisfaire les directives européennes sur la qualité de l'eau. La Chambre d'Agriculture a donc décidé d'accompagner les changements qui s'opèrent dans l'esprit des agriculteurs, en les aidant financièrement à passer d'un système à un autre. *"De toutes manières, nous dit Alain Lecat à la Chambre d'agriculture du Nord, si ce n'est pas le consommateur qui peut payer la dépollution, il faut bien que ce soit la collectivité."*

Devant ce premier succès, le Parc cherche des financements supplémentaires et va poursuivre le travail de sensibilisation auprès des services des espaces verts des collectivités locales, autres gros consommateurs de désherbants chimiques.

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Maison du Parc - 357 rue Notre-Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71
Mail : contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

VERCORS

Le haut-débit : un enjeu énorme pour le développement rural



Une antenne utilisateur.

proche de zéro. Et les grosses entreprises, beaucoup de PME, les travailleurs indépendants, les graphistes, les consultants en télé-travail, ont besoin de haut-débit ; ils ne peuvent pas s'installer là où les télécoms fonctionnent comme dans les années 50 ! Pour que les territoires ruraux deviennent compétitifs, l'aménagement de réseaux haut-

Martin Béchier est vice-président du Parc naturel régional du Vercors et pilote de l'installation de l'Internet haut-débit sur le territoire du Vercors. Il est catégorique : *"le haut-débit permet de transporter de gros fichiers informatiques. Aujourd'hui en ville, il permet déjà d'avoir la télévision et le téléphone pour un coût*

débit y devient une urgence absolue, beaucoup plus que de dérouler des kilomètres de bitume."

Ce n'est donc pas une expérimentation que le Parc du Vercors a lancé il y a deux ans, avec l'aide de la DATAR. "Vercors Haut Débit" est un véritable programme de construction d'un réseau complet dans ce territoire de montagne, prévu en quatre étapes : l'installation de réseaux Wi-Fi dans six communes du Parc, permettant la sensibilisation des autres communes, l'aménagement d'une "dorsale" (une liaison transversale) très haut débit par fibre optique en utilisant le support des pylônes et câbles à haute-tension existants et, à terme, le raccordement de tous ces éléments entre eux pour une généralisation du réseau.

Les collectivités peuvent être désormais opérateur de télécommunication et déléguer le service public à des structures et associations locales. C'est ce qu'a fait le Vercors en passant un contrat d'affermage avec cinq associations (des clubs informatiques pour la plupart). C'est la première opération d'une telle ampleur dans ce nouveau cadre juridique.

Parc naturel régional du Vercors
255, Chemin des Fusillés - 38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26 - Fax : 04 76 94 38 39
Mail : info@parc-naturel-du-vercors.fr ou yann.buthion@pnr-vercors.fr
www.parc-du-vercors.fr

CAUSSES DU QUERCY

La restauration des berges du Célé

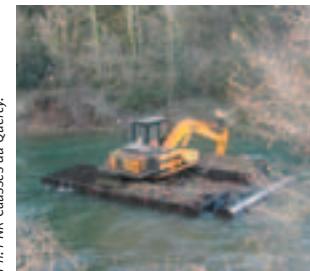
Un triple enjeu pour la grande toilette des berges du Célé, rivière affluent du Lot : sauvegarder le milieu naturel, réduire les nuisances, protéger la population piscicole, sécuriser les parcours de canoë-kayak et limiter les risques d'inondation. En partenariat avec le Comité de Rivière Célé, le Parc naturel régional des Causses du Quercy assure une mission d'assistance technique auprès de deux communautés de communes, Lot-Célé et Vallée et Causse. En 2003, ces dernières se sont engagées dans une vaste opération de nettoyage et stabilisation des berges sur 60 km. D'ici la fin du chantier en 2005, il est prévu de planter des essences plus adaptées (frênes, aulnes...) au maintien des berges.

Pour Marie-Ange Passarieu, directrice de la communauté de communes Lot-Célé (24 communes et 4000 habitants), collectivité forte de son expérience préalable de restauration de 75 km de ruisseaux : "le remarquable travail d'études et de pro-

positions réalisé par le Parc a permis que l'opération berge du Célé soit déclarée d'intérêt général, obtenant ainsi l'autorité nécessaire face aux 350 propriétaires privés de nos 11 km de berges. Nous avons pu aussi obtenir des subventions à hauteur de 78% du coût des travaux, soutien indispensable pour une opération de cette envergure".

Dans le cadre des travaux de restauration des berges, le Parc des Causses du Quercy a également assuré la conception et le suivi de réalisation de points d'embarquement des canoë-kayak.

Parc naturel régional des Causses du Quercy
BP 10 - 46240 Labastide Murat
Tél : 05 65 24 20 50 - Fax : 05 65 24 20 59
Mail : contact@parc-causse-du-quercy.org



Nettoyage mécanique.

Ph. PNRC Causses du Quercy.

VOSGES DU NORD

Des week-end Amuse-Musées

Les maisons des Rochers de Graufthal et le musée de l'image populaire de Pfaffenhoffen ont inauguré ce programme d'animation avec un jeu de l'oie et un jeu de piste. En jouant à la chasse aux trésors, à travers 14 musées du Parc, petits et grands partent à la recherche des histoires, des savoir-faire et des modes de vie traditionnels des Vosges. Les habitants troglodytes, le moine du château fort, la vieille sorcière, la nymphe Sylvia, le mystérieux alambic, le trésor des verriers... autant d'invitations à l'exploration imaginaire. Chacun est invité à devenir détective, chercheur ou un illustre habi-

tant des Vosges... et chaque musée accorde la gratuité pour les enfants de moins 16 ans accompagnés. Pour inciter à la découverte, les visiteurs disposent d'une carte des Amuse-Musées à faire tamponner à chaque animation. A partir de la troisième animation, les enfants peuvent déposer leur carte dans une urne. Une surprise les attend : eux et leurs parents seront conviés à une animation à la Maison de l'Eau et de la Rivière.

Parc naturel régional des Vosges du Nord
Maison du Parc - BP 24 - 67290 La Petite Pierre
Tél : 03 88 01 49 59 - Fax : 03 88 01 49 60
Mail : contact@parc-vosges-nord.fr
www.parc-vosges-nord.fr



À la découverte des châteaux forts à Obersteinbach.

Ph. Syco'parc

BRENNE

Création d'entreprises, version jeunes

Les prix du concours à la Crédit et à la Reprise d'entreprises, mis en place par l'Association de Développement Economique du Parc naturel régional de la Brenne, ont été remis le 3 juillet dernier. Organisée dans le cadre du programme européen Leader+ "Brenne Initiatives Jeunes", la première édition de ce concours s'adressait aux moins de 36 ans voulant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire du Parc. L'objectif était de recenser, d'encourager et d'accompagner des projets répondant à un certain nombre de critères humains, financiers, de services au territoire et de prise en compte de l'environnement.

Le prix à la création d'entreprise (de 10.000 euros) a été remporté par Carole Blanchard et Jérôme Roussel pour la création d'une pâtisserie sur la commune du Blanc. Le jury a été séduit par la volonté des lauréats de créer des pâtisseries inspirées des légendes de la Brenne et utilisant des spécificités locales (miel, cerises, fromage...) et de concevoir des gâteaux sans sucre pour les personnes diabétiques.

Pour la reprise d'entreprise (avec également un prix de 10.000 euros), il s'agissait d'une boulangerie-pâtisserie sur la commune de Vendoeuvres. Les lauréats, Carole et Ludovic Mondain, ont été sélectionnés notamment sur leur volonté de sauvegarder le commerce de proximité en milieu rural, en organisant des tournées de distribution dans le secteur.

Enfin, un concours "Junior" récompensait des projets virtuels de création d'entreprises proposés aux élèves de l'unique lycée du territoire du Parc.

"Nos partenaires pour l'organisation de ces concours s'y sont beaucoup investis, qu'il s'agisse des chambres consulaires, de l'ANPE ou encore du centre Leclerc du Blanc", commente Estelle Blain-Sauret, chargée de communication du Parc.

Parc naturel régional de la Brenne
Maison des Entreprises
Le Bouchet - 36300 Rosnay
Tél : 02 54 28 12 14 - Fax : 02 54 37 56 96
Mail : maison.entreprises@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr

PERIGORD-LIMOUSIN

DES SAMEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quel est l'impact de mes choix sur le paysage et le cadre de vie ? Comment faire des économies d'énergie en préservant l'environnement ?

... Pour aider les élus et techniciens des communes et intercommunalités à répondre à ces questions,

le Parc naturel régional Périgord-Limousin,

en collaboration avec l'ADEME et les Régions d'Aquitaine et Limousin,

leur propose des sessions de formation basées sur l'intervention de témoins compétents : ingénieurs,

prestataires privés, agents des services de l'Etat...

Prochains thèmes de ces "Samedis du développement durable" d'ici la fin de l'année :

L'environnement dans la construction et la Haute

Qualité Environnementale, la prise en compte

de l'environnement dans la gestion de l'urbanisme et la lutte

contre les départs sauvages.

Parc naturel régional Périgord-Limousin

24300 Abjat-sur-Bandiat

Tél : 05 53 60 34 65

Fax : 05 53 60 39 13

Mail : info@pnrl.com

www.perigord.tm.fr

AVESNOIS

25 TONNES DE DÉCHETS PLASTIQUES AGRICOLES COLLECTÉS

Pour la troisième année consécutive, le Parc naturel régional de l'Avesnois

a organisé une collecte de déchets plastiques auprès des agriculteurs.

66 exploitants, (dispersés sur les 134 communes du Parc), ont participé

à l'opération en livrant aux 7 sites de collecte

186 Big bags (des sacs spéciaux mis à leur disposition

contre une participation financière de 8 euros),

soit 25 tonnes de déchets récupérés. Une action

qui anticipe un projet de loi prévoyant que l'élimination

des plastiques d'origine agricole soit prise en charge par les fournisseurs.

Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc - Grande dîmière
4n Cour de l'Abbaye - BP 3

59550 Maroilles

Tél : 03 27 77 51 60

Fax : 03 37 77 51 69

Mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr

Des Conventions régionales d'Amélioration des Paysages et de l'Eau

Le long de la Mayenne, le propriétaire de l'ancien moulin de Boistard a décidé de faire restaurer par une entreprise locale la copie d'une roue à aube en chêne massif de 6m de diamètre. Effectués en 2004, travaux et fabrication ont coûté plus de 14.000 euros, dont 50 % subventionnés par la Région des Pays de la Loire. Un soutien à la valorisation du petit patrimoine bénéficiant aussi bien au propriétaire qu'aux nombreux promeneurs et pêcheurs fréquentant ce site.

La tourbière des Egoutelles, à Villepail, est située dans le périmètre de protection de captage en eau potable. Ce site, en arrêté de biotope, présente aussi un intérêt floristique pour ses espèces végétales protégées. Afin d'éviter l'envahissement des arbres et arbustes se développant à la périphérie du site, des travaux de coupe et d'arrachage sont en cours dans le cadre d'un chantier bénévole international. La communauté

de communes de Villaines-la-Juhel, maître d'ouvrage, bénéficie d'un soutien de la Région des Pays de la Loire pour 50% du coût total d'une opération qui se monte à plus de 9.000 euros. Dès la fin des travaux en 2005, des cheminements sur pilotis et des panneaux explicatifs seront mis en place.

Ces deux exemples de valorisation de l'environnement paysager font partie d'un



Moulin de Boistard après les travaux.

Ph. PNR Normandie-Maine.

Site des Egoutelles pendant les travaux.

Ph. PNR Normandie-Maine.

CHARTREUSE

Démarche AOC pour la filière bois

La perspective d'une nouvelle norme européenne, pour les sciages destinés à une utilisation en structure, oblige les entreprises à s'adapter. Le Parc naturel régional de Chartreuse a anticipé l'obligation de commercialiser des bois secs, en aidant des entreprises du massif à se grouper pour constituer le Centre de séchage bois de Chartreuse.

Pour démarquer l'offre des bois de Chartreuse dans un marché du bois internationalisé et concurrentiel, le Parc explore également la piste d'une Appellation d'Origine Contrôlée. Cette candidature trouve sa légitimité dans la notoriété des sapins de Chartreuse, autrefois prisés pour les grands mâts de la marine à voile. Elle cible les bois de fortes sections et de grande longueur que la pluviosité de la Chartreuse permet de produire. Présentée dans les Landes à FOREXPO 2004, la démarche AOC résineux de Chartreuse, initiée par l'Union des groupements de développement de la forêt d'Isère, est l'une des premières à explorer la possibilité ouverte par la loi d'orientation sur la forêt

La constitution prochaine du Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse marque une étape dans cette démarche de développement local, en organisant les acteurs de la filière bois à l'échelle du massif. *“En complétant notre démarche de labellisation de la qualité d'exploitation de nos bois*, la reconnaissance par une AOC, grâce à l'appui du Parc, devrait amener, dans un contexte économique difficile, à une dynamisation de notre filière bois”*, précise Claude Michel-Mazan, président du Groupement des sylviculteurs du massif de Chartreuse-Isère.

* Démarche en cours pour un label PEFC (Programme européen de certification forestière) lié à la gestion durable des forêts et à la qualité de résistance des bois.

Ph. PNR Chartreuse.

programme de 111 opérations prévues sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine dans le cadre de sa politique d'aménagement et de mise en valeur des territoires de la Région des Pays de la Loire. D'autres actions concernent l'amélioration de la qualité des cours d'eau ou encore la plantation de haies en bordures de rivière. Elles se répartissent sur 4 secteurs géographiques relevant chacun d'une Convention Régionale d'Amélioration des Paysages et de l'Eau (CRAPE). 68 maîtres d'ouvrage sont concernés. Il s'agit d'accompagner sur trois ans les projets portant sur les composantes paysagères, y compris l'eau, en s'appuyant sur une réflexion préalable conduite à l'échelle intercommunale. Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage des études et l'animation. Deux CRAPE, Alpes Mancelles et Lassay-Couprain Pré-en-Pail sont déjà en phase opérationnelle et deux autres, Perseigne-Saosnaois-Marollais et Sillé-Conlie-Beaumont, en sont au stade des études préalables.

L'originalité de cette démarche, associant de nombreux partenaires, est d'offrir une possibilité de financement à des maîtres d'ouvrages publics et privés pour la réhabilitation et la valorisation des paysages sur l'ensemble du territoire de la Région. Pour Jean-Pierre Lescornet, vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, en charge du service environnement et cadre de vie, et vice-président du Parc Normandie-Maine : *“Au moment où nous fêtons les 10 ans des CRAPE, cette 20^{ème} convention signée avec le Parc Normandie-Maine représente un nouvel enjeu pour la Région. Ce partenariat d'un nouveau type avec le Parc et les Pays de Haute-Mayenne et de Haute-Sarthe donnera plus d'envergure et d'homogénéité à notre politique de développement territorial en nous appuyant sur la capacité de concertation et les compétences techniques reconnues des Parcs.”*

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc - Le Chapitre - BP 5
61320 Carrouges
Tél : 02 33 81 75 75
Fax : 02 33 28 59 80
Mail : Parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

VEXIN FRANÇAIS

Le Baladobus du Vexin français

Après le "Baladobus" du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, voici son petit frère dans le Parc naturel régional du Vexin français. Un minibus touristique, mis à disposition par le Conseil général du Val-d'Oise, a desservi chaque dimanche jusqu'au 26 septembre 2004, une dizaine de sites touristiques de la vallée de l'Oise et du Vexin français : Auvers-sur-Oise, Mérriel (musée Jean Gabin), Butry-sur-Oise (musée des tramways à vapeur et des chemins de fer secondaires français), L'Isle-Adam, Pontoise, Sagy (Musée de la Moisson), Théméricourt (musée du Vexin français) Guiry-en-Vexin (musée archéologique du Val-d'Oise), Aventureland et Magny-en-Vexin.

Grâce à un pass à la journée, les visiteurs se promènent en bus d'un site à l'autre. Un guide, étudiant en BTS Tourisme, est à leur disposition à bord du "Baladobus" pour élaborer l'itinéraire de leur choix. Outre l'Etat, le Département et la Région, chaque commune et chaque site concernés partici-

pent au financement à hauteur de 200 à 600 euros. Si les résultats de cette initiative sont concluants, un second "Baladobus" pourrait être mis en place dès l'année prochaine à l'ouest du Vexin français. Depuis Mantes-la-Jolie, il desservirait les sites de Vétheuil, La Roche-Guyon, Villarceaux et Saint-Clair-sur-Epte.

Accéder et circuler au sein du Parc naturel régional du Vexin français n'est plus un casse-tête lorsqu'on ne dispose pas de voiture !



Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc
95450 Théméricourt
Tél : 01 34 66 15 10
Fax : 01 34 66 15 11
Mail : pnr@freesurf.fr
www.pnr-vexin-francais.fr

Ph. PNR Vexin français.

MONTS D'ARDECHE

Une Route des Paysages

Chaque année 500 000 usagers transitent par la route départementale D122 pour se rendre dans le Massif Central. Pour Yves Véritrac, directeur du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : "Il nous fallait trouver une solution pour amener les touristes dans l'arrière-pays ardéchois. Nous avons donc eu l'idée d'attirer leur attention tout au long de cet itinéraire". La Route des Paysages est née. Point de rencontre entre Boutières et Cévennes, sur la ligne de crête reliant le col de l'Escrinet au Mont Mezenc, la D122 offre de magnifiques points de vue sur les Monts d'Ardèche. En accord avec le Conseil général et les maires concernés, le Parc installe des

équipements légers dédiés à la compréhension des paysages en divers points de la route, liés à des boucles de randonnée.

Collectivités locales, artistes et exploitants agricoles se sont associés pour réaliser un premier aménagement, inauguré le 15 avril dernier au col de Sarasset. Les futurs points d'interprétation évoqueront différents thèmes : la terre, pour mettre en avant la gestion des espaces naturels ouverts (terrasses et moutons), mais aussi l'eau, le feu, la pierre et l'air avec une rose des vents en occitan.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
La Prade - BP 3 - 07560 Montpezat-sous-Bauzon
Tél : 04 75 94 35 20 - Fax : 04 75 94 35 21
Mail : accueil@parc-monts-ardeche.fr - www.parc-monts-ardeche.fr

BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

L'AUTOROUTE DES POMMIERS

Le 1000^{ème} pommier d'un verger conservatoire créé le long de l'autoroute A29 a été greffé au printemps. A l'initiative de la Société des Autoroutes Paris-Normandie (SAPN) et en partenariat avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et l'association pomologique de Haute Normandie, 2.500 pommiers ont été plantés, depuis le début de l'opération en 1999. Ils s'étendent sur les 13 hectares de la SAPN situés le long de l'A29 entre le pays de Caux et le pays de Bray. Les 1000 greffes réalisées avec les élèves des établissements scolaires d'horticulture ont permis de rassembler 400 variétés de pommiers, dont certaines ont été retrouvées jusqu'en Belgique et en Angleterre.

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Maison du Parc - BP 13
76940 Notre-Dame de Bliquetuit
Tél. 02 35 37 23 16 -
Fax : 02 35 37 39 70
Mail : contact@pnr-seine-normande.com
www.pnr-seine-normande.com

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

LE SOAY : MOUTON DEBROUSSAILLEUR



Ph. Thierry HOYEL,
Mouton de Soay sur la lande du camp à Lessay.

Sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et plus précisément sur les 100 ha de landes propriété du Conservatoire du littoral, un troupeau de 25 moutons de Soay, race très rustique du nord de l'Ecosse, a été introduit pour participer à l'entretien de l'espace. En effet, les moutons du pays ne pouvaient seuls suffire à la restauration de la lande vouée à l'étoffement par certaines espèces. Ayant la configuration d'un animal sauvage, un peu comme un mouflon, les moutons de Soay ont même réussi à attaquer des frênes ou des prunelliers de 25 cm de diamètre.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc - Canterpie
50500 Les Veys
Tél : 02 33 71 61 90
Fax : 02 33 71 61 91
Mail : info@parc-cotentin-bessin.fr
www.parc-cotentin-bessin.fr

CAPS ET MARAIS D'OPALE

Une montgolfière pour tous

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a inauguré le 11 septembre la première montgolfière accessible aux personnes en fauteuil roulant. La proposition est venue de l'association Pilâtre de Rozier dont l'un des membres est père d'un enfant handicapé.

"Nous avions constaté à quel point les vols pouvaient être source de bonheur pour des enfants myopathes, comme une ballon-thérapie, raconte Gilbert Clerboult, président de l'association. Quand l'idée d'une montgolfière accessible a germé. Je me suis adressé, après 200 courriers restés sans succès, au Parc dont Dominique Dupilet, notre député, était aussi à l'époque président. Il a tout de suite apporté son soutien."

La montgolfière est décorée aux couleurs du Parc, la nacelle est équipée d'une porte, d'un compartiment matelassé avec un fauteuil spécial. "Cette montgolfière sera un outil de com-

munication pour le Parc, une façon de pointer les carences de la société en matière d'accessibilité, commente Luc Barbier, responsable du projet pour le Parc. Si nous prétendons dans nos actions mettre l'homme au cœur du territoire il faut que cela concerne 100% de la population."

La montgolfière, dont la gestion est confiée à l'association Pilâtre de Rozier, va tourner dans les manifestations locales, régionales et internationales au cours desquelles des baptêmes seront proposés en priorité aux personnes handicapées moteur. "Cette montgolfière est une réponse à ceux qui nous disent que c'est compliqué d'abaisser une marche de restaurant ou d'agrandir la porte d'une cabine téléphonique pour les rendre accessibles, estime Gilbert Clerboult. Elle prouve qu'il n'y a pas d'obstacles insurmontables."

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
BP 22 - Le Wast - 62142 Calembert
Tél : 03 21 87 90 90 - Fax : 03 21 87 90 87
Mail : info@parc-opale.fr - www.parc-opale.fr

Le nombre de Parcs peut-il croître indéfiniment ?

Les 44 Parcs naturels régionaux représentent aujourd'hui 12 % du territoire national. Ces chiffres peuvent-ils augmenter sans limite ? Y a-t-il encore beaucoup de territoires dont le patrimoine naturel et paysager mérite d'être sauvegardé dans le cadre d'une politique nationale ?

Faut-il admettre des territoires banalisés dans l'objectif de les requalifier ?

Dans ce cas, comment ne pas entamer l'image d'excellence qui fait la réputation du réseau des Parcs naturels régionaux ? Autant de questions qui se posent, dix ans après le décret de la loi Paysages instaurant une "durée de vie" aux Parcs, conditionnée à leurs résultats, alors qu'ils sont passés de 27 à 44, et au moment où de nombreux territoires sont candidats au classement.

Pour y répondre, se sont retrouvés dans le bureau de Jean-Marc Michel, directeur de la Nature et des Paysages au ministère de l'Écologie et du développement durable, Eliane Giraud, Conseillère régionale Rhône-Alpes, déléguée à l'Agriculture, au développement rural et aux Parcs naturels régionaux ; Jean-Karl Deschamps, vice-président de la Région Basse-Normandie, président de la commission Environnement, ruralité et agriculture durable (*), François Mignet, directeur du Parc naturel régional de la Brenne et Gérard Moulinas, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux qui animait le débat.

Gérard Moulinas : 44 Parcs aujourd'hui, combien à l'avenir ? La question devient pressante. Quatre nouveaux Parcs ont été créés au cours des six derniers mois. Les Régions proposent aujourd'hui la candidature d'une dizaine de territoires. Pourquoi pas, mais première question : Autant de nouveaux territoires ont-ils la qualité requise pour devenir des Parcs ?

Jean-Marc Michel : Il faut commencer par dire que l'avenir des Parcs naturels régionaux s'appuie sur un dialogue à trois entre les Régions, la



Les participants au débat le 7 septembre dans le bureau de Jean-Marc Michel (à gauche) au ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Ph.Bernard Bardinet.

Fédération des Parcs et le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Ce trépied est incontournable et je souhaite que la politique des Parcs soit prise en compte collectivement par les Régions dans leur représentation nationale. Autre élément de contexte : le décret de 1994, qui confirme la création des Parcs sur des critères de qualité et pour une durée déterminée, à dix ans. Cette définition de la qualité des territoires et de leurs projets, on doit continuer à la travailler, et à trois. Je doute que les textes posent un jour une limite au nombre de Parcs. Ce serait dire que les territoires de qualité écologique, paysagère et patrimoniale ne représentent pas plus de 12 % du territoire national, c'est à dire la superficie des Parcs naturels régionaux aujourd'hui. C'est évidemment faux.

François Mignet : Le décret de 1994 a défini des règles du jeu plus que des critères, un cheminement commun entre le territoire, la Région et l'Etat. On y parle de "territoires remarquables". On ne peut guère limiter le nombre de Parcs, de toute façon, sur ce seul critère.

Jean-Karl Deschamps : Certes, mais il ne faut pas nous endormir sur nos lauriers. Un Parc est un territoire remarquable, mais aussi un projet qui doit l'être tout autant, et un fonctionnement qui doit être à la hauteur. Il faut donc se donner les moyens d'évaluer l'action d'un Parc sur 10 ans, et dans cette évaluation, chacun des acteurs devra prendre sa part, la Région comme l'Etat. C'est fondamental, car les Régions et l'Etat doivent s'interroger sur leur capacité à accompagner les nouvelles créations de Parc. Il y a un débat de fond à mener et, en face, des moyens à mettre.

Eliane Giraud : La Région Rhône-Alpes, pour sa part, a mené, il y a longtemps, cette réflexion en amont sur son territoire et sur sa capacité à mettre en oeuvre de nouveaux Parcs. Je crois que nous sommes même les seuls.

Gérard Moulinas : Il faut donc réfléchir en amont et évaluer l'action en aval. Mais après évaluation, la logique pourrait faire que des Parcs classés aujourd'hui ne le soient plus demain ? Certains peuvent suivre une mauvaise pente de développement ou subir une pression urbaine telle qu'ils ne répondraient plus aux critères de classement. Il faut alors se demander si les Parcs peuvent aussi être une formule de renaturation ou de requalification d'un territoire.

Jean-Marc Michel : Il me semble que si le paysage n'est pas de qualité, si le patrimoine n'est pas de qualité, le projet n'y peut rien. Est-ce qu'un

UNE MISSION D'ÉVALUATION ET DE REFLEXION SUR LA POLITIQUE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

A la demande du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable en relation avec celle exprimée par la Fédération des Parcs, six inspecteurs/ingénieurs généraux de l'Inspection Générale de l'environnement, du Conseil Général des Ponts et Chaussées et du Conseil Général du GREF ont engagé depuis le mois de février une mission d'évaluation et de réflexion sur l'avenir de la politique des Parcs naturels régionaux.

L'évolution récente des politiques d'aménagement du territoire, avec la création des Pays, le chantier engagé sur la rénovation de la politique du patrimoine naturel, le projet de loi sur les Parcs nationaux et une nouvelle étape de la décentralisation créent un nouveau paysage institutionnel qui conduit à s'interroger sur le positionnement et le rôle des Parcs naturels régionaux. Par ailleurs le nombre de territoires candidats au classement en Parc naturel régional ne cesse d'augmenter, traduisant le succès de cet outil qui repose sur un partenariat riche et complexe entre plusieurs collectivités (Etat, Régions, Communes) mais qui suscite interrogation quant à la spécificité de son caractère.

Il a donc été demandé à la mission de dessiner l'évolution souhaitable de l'outil Parc naturel régional, en particulier en réfléchissant aux orientations stratégiques communes à l'ensemble des Parcs, et en établissant des critères de sélection des nouveaux projets ou des chartes renouvelées, au regard des caractéristiques propres de chaque projet, mais aussi de son apport au réseau formé par l'ensemble des Parcs naturels régionaux.

objectif de restauration environnementale ou architecturale est suffisant pour obtenir la débanalisation d'un territoire ? Je crois que non. Je ne dis pas qu'il faut renoncer à la restauration des territoires. Mais c'est après requalification qu'on peut classer un territoire en Parc. Si la politique des Parcs naturels régionaux n'est pas une politique élitiste, pour nous elle doit s'inscrire dans notre stratégie nationale pour la biodiversité.

François Mignet : C'est vrai. Le grand public a déjà du mal à comprendre ce qu'est un Parc naturel régional : si on lui présente un territoire tout à fait banal, il ne comprendra plus rien du tout. Il faut effectivement faire quelque chose pour aider des territoires banalisés à se requalifier, mais avec d'autres moyens que le classement en Parc.

Jean-Karl Deschamps : D'autres politiques publiques peuvent prendre en charge le problème de la reconquête de territoires. Quand un problème est identifié, il faut se doter de l'outil législatif adéquat qui va permettre de le résoudre.

Eliane Giraud : Je vous avoue que cette question m'embarrasse un peu, car nous sommes en train de réfléchir à la candidature du Parc naturel régional des Baronnies. C'est un territoire fragilisé, avec un vrai patrimoine environnemental, mais avec une pression foncière extraordinaire. Les Parcs apportent une méthode de gestion très qualitative d'un territoire, et c'est absolument essentiel. Mais je me dis aussi que la question du Parc doit se poser par rapport aux territoires qui l'entourent. Si le Parc est un outil suffisamment fort au service des acteurs pour impulser un effort de requalification dans un cadre plus large d'aménagement du territoire, pourquoi pas ?

François Mignet : Un territoire à requalifier aurait besoin d'un système de programmes d'objectifs pluriannuels pour gérer différemment des espaces ou des sites. Les Parcs ont une expérience qui peut servir dans ce cas. Mais il ne faut pas casser l'image des Parcs.

Gérard Moulinas : Les Parcs pourraient donc être des territoires de référence pour les territoires voisins, des laboratoires du développement durable, en terme de méthodologie et d'appui pour une politique régionale ?

Jean-Karl Deschamps : Je crois que c'est d'abord une question de cohérence des politiques publiques. Il faut donner au grand public les clés pour comprendre. Je ne parlais pas tout à l'heure des territoires à forte pression d'urbanisme, mais de territoires en difficulté environnementale. Ce n'est pas la même chose. Et dans les critères actuel de définition d'un Parc naturel régional, la maîtrise de la pression urbaine ne peut être le principal objectif. On pourrait très bien imaginer une politique publique qui n'utilise pas le classement en Parc naturel régional, la charte d'un Parc, mais qui

Les territoires de qualité éco-logique, paysagère et patrimoniale représentent beaucoup plus de 12 % du territoire national, total de la superficie des Parcs aujourd'hui.

Jean-Marc Michel

Le classement en Parc naturel régional est un objectif, pas un moyen.

François Mignet

confierait à la Fédération des Parcs la responsabilité d'être un point d'appui justement pour faire profiter de l'expérience de son réseau.

Gérard Moulinas : Une fonction d'ingénierie, à partir de l'expérience des Parcs ?

Jean-Karl Deschamps : Oui pourquoi pas ? Notre expérience

est très riche, transversale, elle fait envie. Il faut l'utiliser.

Eliane Giraud : Je pense tout de même, si je peux me permettre, que notre « boîte à outils » est insuffisante, au regard des enjeux de l'aménagement du territoire. Il y a sans doute des possibilités de mener des politiques de valorisation avec des outils permettant le rassemblement des acteurs, sans la mécanique lourde d'un Parc naturel régional. En revanche, on voit bien que les projets des territoires de Parcs sont beaucoup plus exigeants que ceux des Pays. Il y a un degré d'investissement environnemental dans un Parc, avec des techniciens qui ne viennent pas travailler dans n'importe quelle condition. Les Parcs ont une culture, et cette culture est forte. Les collectivités locales rurales seules, ne peuvent pas acquérir cette ingénierie. La création d'un Parc naturel régional sur un territoire, est donc un apport considérable. Un apport d'intelligence, de savoir-faire, de culture, de moyens aussi, une combinaison de facteurs, qui provoque une alchimie, qui, au bout du compte, ne se décrète pas.

Jean-Karl Deschamps : Nous ferons le point sur les Pays dans 10 ans. On ne peut pas comparer les Parcs naturels régionaux avec une politique qui vient de se mettre en place. Même si l'on peut déjà noter que les Parcs disposent de deux points d'accroche que n'ont pas les Pays :

l'aspect environnemental et le volet éducation. Ce dernier est la capacité à faire adhérer la population au projet du Parc, à lui donner les clés de compréhension de son projet de territoire, à lui permettre de participer, en tant qu'acteur, à la

réalisation de ce projet. Et ça, c'est déjà un peu du développement durable.

Gérard Moulinas : Vous abordez-là le thème de la citoyenneté. Mais les citoyens, sur des territoires soumis à la pression urbaine, ont-ils les moyens de se défendre, d'affirmer leur projet ? Comment peuvent-ils être aidés par la Région, en terme de planification, et par l'Etat ? Cette question de la relation ville-campagne me paraît capitale.

Jean-Marc Michel : C'est en effet un phénomène lourd, qui gagne tout une série de territoires, structurés en Parcs ou pas. La question est plutôt de savoir si les Parcs naturels régionaux sont mieux armés que d'autres, et s'ils seront capables de tenir, ou de garder leur classement s'ils n'y parviennent pas. Il me semble que les Parcs bénéficient, comme le dit Eliane Giraud, d'un supplément de matière grise, interdisciplinaire, à fondement patrimonial, presque idéologique, et qui est convaincante. Ils possèdent l'outil informatique, les SIG, pour anticiper ces phénomènes et impliquer fortement les collectivités. Et Ils ont su créer des lieux de débat. L'évolution du territoire en matière d'urbanisation doit se faire avec les citoyens, y compris dans leurs attitudes patrimoniales. Si je suis propriétaire foncier, est-ce que je réagis de la même façon dans un Parc ou pas ?

Eliane Giraud : Dans une région à la fois en fort développement avec de grands espaces et des pressions foncières très fortes, pour notre part nous sommes devant une question compliquée. Si nous nous développons, si des chercheurs peuvent s'installer à Grenoble par exemple, c'est parce qu'il y a une base logistique et scientifique, mais aussi des espaces naturels de qualité à proximité. Nous devons donc avoir parallèlement à une vraie politique de la ville, une poli-

Le nombre de Parcs peut-il croître indéfiniment ?

Après avoir visité une dizaine de Parcs au premier semestre, rencontré à maintes reprises les élus et les techniciens de la Fédération des Parcs et pris des contacts avec leurs partenaires institutionnels (Ministères, DATAR, etc...), un rapport d'étape a été remis au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au mois de juillet. Il fait ressortir un certain nombre de propositions qui doivent faire l'objet d'un débat avec le Ministère et la Fédération des Parcs avant d'être approfondies ou complétées.

Elles portent principalement sur la nécessaire articulation entre les différents outils d'aménagement du territoire au niveau régional, la définition du cœur de métier des Parcs régionaux, leur contribution au développement durable, leur rôle en matière de paysage, leurs principes de gouvernance, leur présence en Europe et à l'international, la nécessité de l'évaluation de leur action et le renforcement de la valeur réglementaire de leur charte.

Après concertation avec le ministère et la Fédération, la Mission poursuivra son travail, axé plus particulièrement sur la définition de critères de choix, la place des Régions dans le dispositif et le positionnement des Parcs naturels régionaux dans le cadre des nouvelles modalités des financements européens. Le rapport final sera remis à la fin de l'année.

Alain ROUX
Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts

tique d'aménagement du territoire résistant au mitage de l'espace naturel, à la banalisation des paysages. 1000 m² de gazon et des haies de troènes, quand la nature est partout autour, ça n'a pas de sens. Il y a un travail d'éducation à faire. Est-ce que le bonheur, c'est forcément de passer la tondeuse le dimanche ? Nous devons discuter avec les agglomérations par exemple, pour leur faire comprendre que l'agriculture et l'espace rural ne sont pas des questions marginales. La question du logement est importante aussi, car elle est un des leviers du développement. On manque de logement locatif en milieu rural. Certains de nos jeunes n'arrivent plus à se loger. Ceux qui viennent travailler sur nos Parcs mettent six à huit mois pour trouver un logement !

Jean-Karl Deschamps : Les territoires sont très divers. En Basse-Normandie, nous sommes confrontés à la problématique inverse. Nous subissons une désertification encore assez importante. Et cette question de fond se pose à tous les territoires. Quel territoire voulons-nous demain ? La question n'est pas seulement celle du logement à la campagne mais tout simplement celle de la vie en général autre part qu'en milieu urbain.

Eliane Giraud : Je suis tout à fait d'accord

Jean-Karl Deschamps : Nous avons aussi à nous poser la question de l'activité que peuvent trouver les gens qui veulent s'installer dans les territoires, y compris dans les Parcs. L'activité ce n'est pas seulement l'offre de culture ou de loisirs, c'est aussi l'emploi évidemment. On a cru, il y a une dizaine d'années, que le travail à domicile allait être la réponse à cela, mais on voit bien aujourd'hui que ça ne l'est pas. Il nous faut travailler aussi sur les politiques de transport, avec la SNCF en particulier, pour réclamer une irrigation plus forte des territoires. Enfin, il y a aussi le problème du maintien des services publics en milieu rural et celui de l'agriculture.

François Mignet : Pour ma part, je pense également que l'outil Parc n'est pas suffisant pour nous permettre de lutter contre la pression urbaine. Le dialogue, le conseil, ne sont pas suffisants. Il faut bien, à un moment ou l'autre passer par du réglementaire, une politique foncière.

Gérard Moulinas : Alors, sur quels critères peut-on reconduire le classement ou créer un Parc ? Faut-il différencier des critères territoriaux et d'autres portant sur la qualité des projets ? Et comment peuvent s'accorder Etat et Régions sur ces critères ?

Eliane Giraud : Si nous convenons tous que le classement d'un Parc est délivré par l'Etat, il faut qu'il y ait un travail entre les Régions sur la question des critères. On n'échappera pas à une clarification et un positionnement dans une future loi. Mais la question est aussi de conduire une véritable évaluation des Parcs...

François Mignet : Autant on aura du mal à trouver une position commune sur le nombre possible de Parcs, autant le principe de la reconnaissance d'un Parc par l'Etat fait en effet l'unanimité au sein du réseau. Par ailleurs, je suis de ceux qui pensent que la Charte du Parc nous donne à la fois des droits et des devoirs, et que le devoir principal c'est l'obligation de résultat par rapport aux enjeux prioritaires du territoire qui ont été repérés au départ. C'est ce qui justifie son classement national. Mais se pose alors la question des moyens. C'est ce qui risque de limiter le nombre de Parcs : quels moyens nous donnons-nous pour répondre à l'objectif

fixé ? Et ce ne sont pas seulement des moyens budgétaires, mais des moyens fiscaux, ou réglementaires, peut-être, je ne sais pas. Nous devons inventer d'autres façons de gérer un territoire qui s'engage dans un projet très spécifique et ambitieux, ce qui fait notre originalité. Puisque nous avons la matière grise, nous devons nous en servir, y compris dans le dialogue avec l'Etat et les Régions. Et je crois que dans nos Chartes, qui sont souvent si longues à élaborer et souvent peu lisibles, il faut bien faire ressortir ce qui est au cœur du projet du Parc.

Gérard Moulinas : Il faudrait alors peut-être plus de méthodologie commune dans la rédaction des chartes ?

François Mignet : Oui, je crois. Tous les territoires sont différents et les méthodes communes se déclineront de manière différente, évidemment. Mais il faut qu'on se recentre sur l'essentiel dans nos Chartes. La question des moyens se pose après.

Gérard Moulinas : On en revient, tout de même, toujours à cette question des moyens !

Eliane Giraud : Confirmez-nous, Jean-Marc Michel, que les Parcs ne coûtent pas cher à l'Etat ?

Jean-Marc Michel : 6,5 millions d'euros en fonctionnement pour 12 % du territoire national, non, ce n'est pas cher, compte tenu de l'effet levier de cette dotation d'Etat.

Si on peut conclure, je dirais que nous restons attachés au fait qu'en matière de préservation du patrimoine naturel, Etat et collectivités ont quelque chose à faire ensemble, pour la gestion en commun de territoires à haute valeur ajoutée environnementale, mais aussi sociale et économique, pour aller jusqu'au développement durable et ne pas rester sur les champs de la biodiversité ou de l'énergie, même si ça compte. La réussite de ce projet tient à la capacité de tous à tenir leurs engagements. Les Parcs naturels régionaux peuvent être aussi des territoires d'expériences pour la mise en place d'une fiscalité incitative pour les zones humides et Natura 2000, dans les réflexions entre public et privé.... Ce sont là des pistes à creuser en commun.

Je vous remercie de la qualité du débat que nous avons là et qui nous aide aussi à réfléchir à nos interventions d'administration centrale. Dans les trois mois qui viennent nous avons une première étape législative à franchir ensemble sur la question de l'enquête publique à

Une alchimie, qui, au bout du compte, ne se décrète pas.

Eliane Giraud

laquelle le classement ou reclassement d'un Parc est aujourd'hui soumis et sur les Parcs qui arrivent en fin de classement sans avoir suffisamment anticipé la révision de leur Charte. Parallèlement, nous avons une réflexion à conduire avec l'Association nationale des Régions de France. Je crois qu'elle se prépare à faire une proposition à votre sujet et j'en suis ravi.

(*) Eliane Giraud est également présidente du Parc naturel régional de Chartreuse, et Jean-Karl Deschamps, vice-président du Parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin. Mais c'est au titre de leurs régions respectives qu'ils interviennent dans ce débat.

Énergie : la bonne solution est territoriale



Ph. Olivier Sébant/ADEME.

Les ressources fossiles s'épuisent,
et la consommation d'énergie
ne cesse de croître.

Il devient urgent de maîtriser
notre consommation
et de développer l'utilisation
des sources renouvelables.

C'est naturellement les Parcs naturels régionaux
que les pouvoirs publics ont sollicités pour
concevoir de vraies stratégies énergétiques
territoriales, qui devraient pouvoir monter
en puissance dans les prochaines années.

État d'un chantier énorme, mais vital
pour les générations futures. ● ● ●

Energie : la bonne solution est territoriale



ors d'un débat organisé par le très sérieux Bulletin de l'Industrie Pétrolière en juin dernier, on a pu entendre un haut responsable d'une compagnie pétrolière dire : *"Nous n'avons pas encore de problème d'approvisionnement. Au rythme actuel, nous avons une quinzaine d'années de pétrole en réserve"*. Sidérant ! Les énergies fossiles (pétrole, gaz, uranium) s'épuisent, tandis que la consommation ne cesse d'augmenter, de manière exponentielle, en Asie en particulier, ce qui, autre conséquence, provoque un effet de serre et une accélération du réchauffement en cours du climat sur l'ensemble de la planète.

En décembre 1997, à Kyoto au Japon, les pays signataires de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique, le fameux "Protocole de Kyoto", se sont engagés à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre. De 8 % en moyenne en ce qui concerne l'Union européenne. Certes, de ce point de vue, la France est meilleure élève que les autres, puisque 90 % de l'énergie que nous produisons est d'origine hydro-électrique ou nucléaire qui n'émettent pas de gaz à effet de serre. Mais le nucléaire, on le sait, présente d'autres inconvénients et dangers environnementaux à très long terme et l'hydro-électrique a atteint son développement maximal. D'autre part, la croissance se poursuivant et le pétrole devenant de plus en plus cher, semble-t-il durable-

ADEME ET FÉDÉRATION DES PARCS : UNE COLLABORATION EFFECTIVE SUR LE TERRAIN

L'accord de partenariat conclu entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est orienté prioritairement dans le secteur de l'énergie. Il s'agit d' "identifier les flux et les consommations énergétiques des différents secteurs d'activité du territoire (logement, tertiaire, agriculture, transports, etc.), pour mieux appréhender la connaissance de la consommation, mais aussi et surtout pouvoir mettre en place un programme pluriannuel de gestion, d'économie et de substitution d'énergie en impliquant les acteurs concernés.

Ce dispositif comprend naturellement la mise en valeur et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables."

Dans cet accord, l'action globale passe aussi par une "sensibilisation des acteurs", "un accompagnement des entreprises", "un appui aux équipements des Parcs", "un partenariat avec les collectivités territoriales". Il s'est concrètement traduit, sur le terrain, par la signature d'une quinzaine de conventions d'animation entre des Parcs et l'ADEME.

(Le texte complet de cet accord est disponible sur www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr)



ment, nous avons un besoin urgent de maîtriser notre consommation, de diversifier leurs sources, et de généraliser autant qu'il est possible les énergies renouvelables.



Visite de sensibilisation autour d'une chaudière bois dans le Luberon.

C'est pourquoi les pouvoirs publics, l'ADEME en tête, ont sollicité les Parcs naturels régionaux pour qu'ils établissent des stratégies territoriales de gestion de l'énergie, et pas seulement pour innover et servir d'exemple, mais pour expérimenter ce qui devra devenir une règle générale : c'est au niveau territorial que l'on peut établir un diagnostic précis des sources et des quantités d'énergie utilisée, au niveau territorial que l'on peut mettre en place la pédagogie nécessaire à une meilleure maîtrise de la consommation, au niveau territorial que l'on peut étudier les sources locales d'énergies renouvelables à valoriser, et mettre en place ou accompagner les filières professionnelles nécessaires à leur utilisation. De plus, le marché de l'électricité est ouvert depuis le 1er juillet 2004. Cela signifie que les collectivités peuvent désormais choisir leur fournisseur et acquièrent des responsabilités nouvelles qu'elles n'auront pas intérêt à assumer seules. Là encore, la dimension territoriale est, à l'évidence, la plus pertinente.

Il ne s'agit plus de faire de la publicité pour les énergies renouvelables

Les Parcs naturels régionaux ont derrière eux 20 ans d'expérience dans le travail sur les énergies. En juillet 1994, le n° 22 de cette même revue PARCS, consacrait son dossier à "L'énergie : une ressource locale à valoriser", et insistait sur l'importance stratégique de l'énergie-bois, qui fait encore aujourd'hui figure de vedette parmi les énergies renouvelables, au moins dans les régions forestières. Depuis, la Fédération des Parcs a conclu un accord de partenariat avec l'ADEME qui court de 2001 à 2006 et ne se contente pas de prévoir de la communication en faveur des énergies renouvelables. Il s'agit de mettre en place une véritable stratégie globale pour un changement profond de nos pratiques. (voir encadré ci-contre).

C'est dans ce cadre national qu'un accord pluriannuel Région-ADEME-Parc, a été signé en novembre 2002 dans le Parc du Luberon, pour le lancement d'une étude énergétique globale, associant les acteurs locaux. Conduite par un architecte-urbaniste énergéticien, cette étude dresse un état des lieux initial, détermine les enjeux énergétiques du territoire, actuels et à venir, et propose un plan d'action avec quelques communes pilotes. De même, le plan "Actions énergie" du Parc Périgord-Limousin prévoit un accompagnement des collectivités locales dans les diagnostics de consommation des équipements collectifs, une sensibilisation des habitants aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables et le développement de la filière



Ph. AVECC/Hervé Vincent.

bois-énergie, par la recherche de sites pilotes pour l'implantation de chaufferies bois collectives. Avec l'appui de l'ADEME et comme beaucoup d'autres, le Parc du Gâtinais français a passé un contrat ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique) qui lui permet de concevoir et de mettre en place des opérations pour maîtriser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. Concrètement, le contrat a permis au Parc d'embaucher un chargé de mission "énergie", de constituer un fond documentaire et de mener une étude sur les bâtiments de 27 communes pour identifier les gisements potentiels d'économie et hiérarchiser les actions à programmer. Un bilan énergétique est en cours, permettant d'analyser les quantités d'énergie consommées par secteur d'activités, par type d'usage et par type d'énergie. Et une étude va être lancée sur les énergies renouvelables locales susceptibles d'être valorisées sur le territoire : le bois, l'hydraulique, la géothermie, le solaire.

La démarche stratégique et globale est sensiblement la même dans le Parc du Pilat, celui-ci bénéficiant de partenariats très actifs, entre autre de Rhônalpénergie-Environnement, des Syndicats départementaux d'Énergies (SIEL 42 et SYDER 69), de l'ADEME, des associations Hélios 42 et Hespul 69. C'est ainsi que le Parc a confié au SIEL une vaste campagne d'audits énergétiques globaux sur la totalité des biens des 47 communes de son territoire. Les consommations de chaque bâtiment communal, des stations de pompage, stations d'épuration, véhicules municipaux... rien n'a échappé à l'étude, et cela a permis de fournir à toutes les communes des tableaux de bord de leurs consommations ainsi que des préconisations d'investissement. Une Opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments (OPATB), montée par le Parc, devrait apporter des subventionnements à la réalisation des travaux nécessaires, à la fois chez les particuliers, les collectivités et pour les locaux à usage tertiaire. Il s'agit de diminuer les consommations et de favoriser la montée en charge des énergies renouvelables, disponibles localement.

Le bois tient à cet égard la première place (50% du territoire du Parc est en forêt), à travers le choix de la technologie des chaudières automatisques au bois déchiqueté, en installations individuelles mais aussi et surtout en réseaux de chaleur. Le Parc s'est ainsi fixé l'objectif de parvenir, d'ici 2010, à la mise en place d'un ensemble de chaufferies d'une puissance totale installée de 9 MW. Ces engagements sont en passe d'être tenus, puisque les 4 MW seront atteints fin 2004, avec 11 chaufferies communales et 4 chantiers tests de déchiquetage du bois. Avec les fonds européens Leader +, complémentairement aux actions de la Région

Rhône-Alpes et de l'ADEME, le Parc du Pilat se permet aussi de soutenir l'aménagement de hangars de stockage de bois ou l'achat de broyeurs. La chargée de mission « énergie » du Parc renseigne aussi et conseille toute personne sur les différentes formes d'énergies renouvelables et sur les économies d'énergie et initie les projets. Enfin, pour compléter le dispositif, et avec le soutien de la Région et de l'Union européenne, le Parc du Pilat a lancé, dans une perspective à la fois économique, patrimoniale et culturelle, un programme de valorisation et de réhabilitation des anciennes usines de filatures, moulinage, tissage, scieries, utilisant la force motrice de l'eau. Exemplaire.

Quant au Parc Normandie-Maine, il vient de finaliser une étude globale pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de son territoire. L'intérêt de ce travail, qui s'est déroulé sur deux années en partenariat avec l'ADEME et le concours de bureaux spécialisés, est de pouvoir fixer les priorités en termes d'efficacité sur les économies d'énergie, quelle qu'en soit l'origine, et sur les réductions des pollutions. Ce thème constituera un axe majeur de la



Ph. PNR Normandie-Maine.

Un véhicule d'information équipé d'accessoires pédagogiques

nouvelle charte du Parc en préparation pour la période 2006-2016. La mise en œuvre d'un premier contrat ATEnEE est déjà d'actualité. Dès à présent, des journées de sensibilisation sont organisées avec les associations de protection de l'environnement grâce à un « véhicule information environnement » équipé d'accessoires pédagogiques. Il informe le grand public de toute la région sur les économies d'eau réalisables en habitat et les économies d'énergie, avec la présentation d'une maison autonome qui produit son électricité, utilise le solaire passif, récupère et épure son eau. Il présente aussi le tri et le recyclage des emballages ménagers et montre, en fonctionnement, des panneaux photovoltaïques et une éolienne raccordée à quatre batteries.

D'abord maîtriser les consommations, puis développer les énergies renouvelables disponibles localement

On l'aura compris, la logique d'une politique énergétique globale sur un territoire réclame d'abord de s'attaquer à la maîtrise des consommations, de porter un coup d'arrêt aux gaspillages inutiles, puis de rechercher des sources d'énergie renouvelables, disponibles sur place et qui ne demandent qu'à être exploitées. Moyennant quoi, ces politiques concourent à la fois à la préservation de notre environnement, mais permettent aussi un développement de l'activité et de l'emploi. Ces politiques procèdent donc, non pas d'un repli frileux sur un passé soi-disant paradisiaque, mais d'une dynamique de développement effectivement durable.

Dans l'ordre de cette logique, on peut dire que les Parcs naturels régionaux se sont quasiment tous lancé, d'abord, dans une recherche de maîtrise de l'énergie, à travers des diagnostics systématiques, ou des opérations plus ou moins ponctuelles qui permettent de sensibiliser l'ensemble de la population et des communes à la nécessité de ces économies. Ensuite, il faut trouver, souvent grâce à l'ADEME, les moyens d'aider au travaux d'isolation nécessaires dans les bâtiments publics d'abord, puis chez les particuliers.

Le Parc du Luberon, considérant que cette volonté d'économie était une démarche "citoyenne", a décidé d'innover de manière radicale et spectaculaire : l'action "Marchons vers l'école", organisée, à pied, le trajet des enfants à l'école ! (voir encadré)



Dans le Parc du Luberon, les enfants vont à l'école à pied !

Le Parc naturel régional du Luberon a proposé aux enseignants, aux parents d'élèves et à différentes associations, que sur onze communes de son territoire, les enfants se rendent à l'école à pied. Pour les élus du Parc, cette opération baptisée "Marchons vers l'école", est une démarche citoyenne pour se déplacer autrement qui consiste à créer des "pédibus", c'est-à-dire des itinéraires à pied, avec des accompagnateurs, des horaires et des arrêts définis comme un bus. Les Pédibus présentent de nombreux intérêts. Ils diminuent la pollution atmosphérique, concourent donc à la lutte contre l'effet de serre (il n'y a pas, en la matière, de petites actions), ils font faire des économies d'essence aux parents, améliorent la sécurité des enfants sur le trajet, leur apprennent les notions de risque et de liberté, leur permettent de lutter contre l'obésité, permettent aussi une certaine convivialité et la prise de conscience d'appartenir à une communauté pas seulement scolaire.

La première semaine d'octobre, dans le cadre de la semaine internationale "marchons vers l'école", 70 communes de la région PACA ont participé à l'opération, avec l'aide du Conseil régional

Trois exemples particulièrement instructifs : le Vercors, le Morvan et le plateau de Millevaches en Limousin.

Quelques territoires ont suivi le processus complet depuis la recherche de la maîtrise de l'énergie jusqu'au développement des alternatives. Ils sont allés plus loin que d'autres, depuis plus longtemps, et peuvent donc pointer les limites et les leçons à tirer de leur expérience.

Le Parc du Vercors travaille depuis dix ans à l'intégration de la

Rhônalpénergie-Environnement. Depuis 2001, le programme pluriannuel que nous avons appelé Énergie et Territoire, a reçu le soutien financier de la Région et de l'ADEME. Ces soutiens exceptionnels nous donnent des moyens d'information et de conseil pour sensibiliser les scolaires, bâtir et accompagner des projets avec des communautés de communes. Nous avons travaillé aussi avec les agriculteurs, avec les professionnels du tourisme et de l'accueil, etc. Nous avons toujours commencé par parler de maîtrise de l'énergie, puis nous avons fait la promotion des énergies renouvelables. Nous avons aussi répondu à la demande d'élus qui étaient sollicités par des installateurs d'éoliennes. Cela nous a obligé à organiser sur le sujet un séminaire au cours duquel nous avons pu tout mettre à plat. Le débat a été vif, et l'unanimité n'a pas pu se faire, mais, au moins, il a commencé sereinement".

Ph. PNR Périgord-Limousin.



Un gîte entièrement autonome sur le plan énergétique



Sensibilisation au fonctionnement d'une déchiqueteuse.



L'utilisation du bois-énergie, permis.

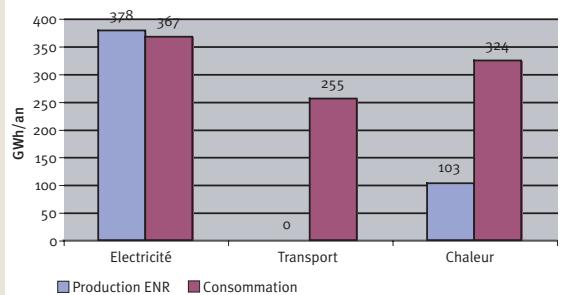
Ph. PNR Morvan.

politique énergétique dans sa stratégie globale de territoire et il a obtenu des résultats tangibles : 30 chaufferies automatisées à bois fonctionnent sur son territoire. Par ailleurs, depuis 1989, il est à l'origine d'un programme d'électrification des sites isolés grâce à des installations photovoltaïques. Des bergeries, des cabanes d'alpage, des relais radio, des fermes isolées, des refuges, des stations de pompage, en tout, une quarantaine de sites sont en quasi autonomie énergétique. La plus emblématique des réalisations dans ce domaine est la ferme du Pescher-du-Bas, avec ses deux gîtes, qui combine des piles photovoltaïques, une mini-centrale hydraulique installée sous l'adduction d'eau potable, un chauffage à bois et des appareils électroménagers particulièrement économies, et fonctionne ainsi toute l'année en parfaite autonomie, et avec "tout le confort moderne" !

La mieux placée pour parler de cette politique volontariste et exceptionnelle, est évidemment Michèle Eybalin, présidente de la commission Énergie du Parc du Vercors, mais aussi conseillère régionale, présidente de la commission Environnement au Conseil régional Rhône-Alpes : "Ce travail sur l'énergie est inscrit dans la charte du Parc, dit-elle, et s'appuie sur des partenariats avec des associations spécialisées départementales, l'AGEDEN (association grenobloise d'études et de développement des énergies nouvelles) en Isère, l'ADIL (association d'information au logement) dans la Drôme et l'Agence régionale

Le bois est évidemment une ressource locale plus abondante et plus évidente à utiliser que le vent, et les progrès ont été très sensibles dans le développement de l'énergie-bois dans le Vercors. Le Parc a également fait réaliser un bilan énergétique des consommations du territoire qui doit servir de base à une véritable évaluation de ses actions. La mise en place d'indicateurs globaux sur l'impact de cette politique en faveur des

Production et consommation énergétiques dans le Vercors



Un programme européen a permis au Parc du Vercors de dresser un bilan énergétique du territoire et d'y établir la part des énergies renouvelables dans les différents postes de consommations. Elle est actuellement de 45% sur une consommation globale de l'ordre de 1 milliard de kWh/an. Une stratégie pour aller vers les 100% à l'horizon 2030, notamment par le renforcement de la production de chaleur par le bois, est en cours de validation et devrait être inscrite dans la nouvelle charte du Parc.

économies d'énergies et des énergies renouvelables sur son projet de développement et de mise en valeur du territoire reste à faire et nécessitera de mobiliser des moyens supplémentaires.

Le Parc naturel régional du Morvan, en Bourgogne, est sans doute un de ceux qui sont allés le plus loin dans la mise en œuvre d'une filière bois-énergie, car c'est une des régions de France où il serait criminel de négliger cette ressource naturelle. Philippe Leroy, président de la commission Énergies renouvelables, en est parfaitement conscient et ne se fait d'ailleurs pas prier pour raconter ce que le Parc a réalisé à ce sujet : "Rendez-vous compte que la forêt couvre 47 % de la surface du Morvan ! Fidèles à la vocation d'innovation des Parcs, nous avons participé à une formation organisée par la Fédération des Parcs sur la forêt, le soleil et l'eau dans le cadre du programme européen ALTENER. En même temps, un programme sur les énergies renouvelables et leur développement a été inclus dans le contrat de plan Etat-Région dès 1995. Nous avons

donc été le maître d'œuvre des premières chaufferies automatiques à bois déchiqueté avec la Maison du Parc en 1998, comprenant un réseau de chaleur de 680 mètres. Cette réalisation nous a permis de sensibiliser le public et les

Ph. PNR Vercors.

"Dans certaines communes, poursuit Philippe Leroy, nous avons aussi des projets d'équipement de bâtiments communaux, qui ne sont pas tous groupés au même endroit, ce qui va permettre de brancher les habitations individuelles qui sont sur le trajet du réseau de chaleur en question. Beaucoup de conseils municipaux sont en phase de réflexion à ce sujet. D'autant que, quitte à creuser des tranchées pour faire passer le réseau de chaleur, les communes peuvent en profiter pour installer un réseau d'assainissement et enterrer les lignes électriques et téléphoniques. Il ne faut pas oublier non plus qu'en amont, c'est toute la filière bois qui se trouve dynamisée, avec le déchiquetage, la fabrication des chaudières, les chantiers d'installation, etc. Bref, le bois-énergie représente déjà 70 % des énergies renouvelables dans le Parc du Morvan, et nous n'allons évidemment pas en rester là." Il suffit d'ailleurs de consulter la Charte du Parc du Morvan de juillet 1996. Les articles 15 à 19 sont entièrement consacrés à la "politique de mise en valeur forestière sur le territoire du Parc", à la "valorisation des fonctions économiques de la forêt et de ses produits", au "soutien à la filière bois-énergie et à l'utilisation des produits résultant de l'entretien de l'espace"... au bénéfice du développement local.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, enfin, même s'il vient tout juste d'être créé - le 18 mai dernier - est sans doute celui qui a le projet le plus équilibré, le plus diversifié et le plus complet, y compris sur sa volonté d'évaluation. Cela s'explique : en finalisant son projet de charte l'année dernière, il a donc bénéficié des dix années d'expérience de ses



Ph. PNR Vercors.



Ph. PNR Morvan.

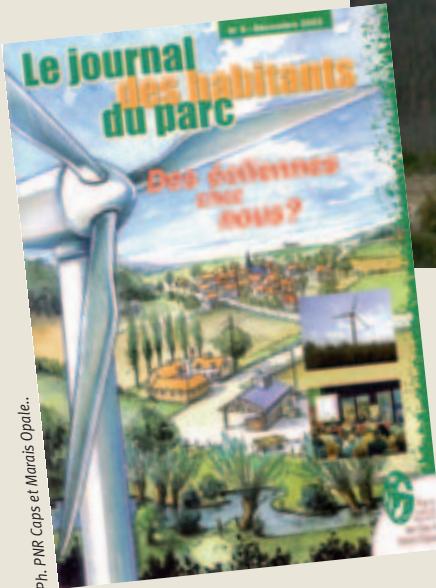
et de valoriser le produit du débroussaillage.

communes du Parc, de prouver que le bois-énergie est possible, et qu'il était souhaitable que les collectivités locales s'engagent dans la réflexion. Le partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne et la Délégation régionale de l'ADEME a permis la réalisation d'installations exemplaires."

Une ferme en GAEC spécialisée dans l'élevage et la production laitière s'est équipée en chauffage automatique bois. Puis un producteur de miel a suivi. Il chauffe au bois sa miellerie, des gîtes et son habitation privée. Dans le domaine de l'approvisionnement des chaufferies bois automatiques à Millay, des agriculteurs ont décidé de constituer une CUMA et un GIE pour déchiqueter le bois, le sécher et le commercialiser. Aujourd'hui, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte forestière du territoire dont le Parc assure la maîtrise d'ouvrage, les coopératives forestières privées sont intéressées pour produire du bois-énergie à partir des opérations de sylviculture dont les bois n'offrent pas de débouchés rentables. Par ailleurs, le Parc a signé une convention avec le Conseil général et la DDE de l'Yonne pour valoriser en bois-énergie les produits de l'élagage routier. Enfin plus récemment, en 2003, les syndicats départementaux d'électrification ont réalisé une étude sur l'ensemble de la Bourgogne concernant la maîtrise des dépenses d'énergie et la production d'énergie décentralisée, incluant pour un secteur du territoire du Parc des propositions de développement d'énergies renouvelables (bois-énergie, solaire, petite hydraulique). Ces syndicats réfléchissent sur l'opportunité de devenir des syndicats d'électricité et d'énergie.

ânés, et la Région Limousin exprime une très ferme volonté de favoriser sur son territoire un développement durable, dans un pays rural très homogène, et qui retrouve une vitalité grâce à sa capacité à accueillir de nouveaux jeunes habitants, venus du nord et attirés par la vie à la campagne. Le Parc a donc tout de suite travaillé sur la filière-bois, 50 % de la surface de son territoire étant forestière, une forêt qui a un demi-siècle et qui possède maintenant un bon potentiel. Mais le plateau de Millevaches étant venté, le Parc a aussi prévu de travailler sur l'éolien, avec la rédaction d'un atlas éolien qui, comme nous allons le voir plus loin avec l'exemple du Haut-Languedoc, permet d'établir une stratégie d'implantation éventuelle des éoliennes et de prévenir les élus des contraintes de tel ou tel site.

Evidemment, la promotion des économies d'énergie n'a pas été oubliée avec, en particulier, la promotion de la Haute Qualité Environnementale dans le bâtiment qui peut privilégier dans la région le bois construction, ce qui n'empêche pas d'intégrer la pierre traditionnelle, surtout dans le cadre de réhabilitations. L'étude d'une OPAH avec un volet "énergie" est d'ailleurs à l'étude, ce qui permettrait de rendre accessibles au plus grand nombre, et pas seulement aux cadres néo-ruraux, les démarches de maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables. De même, un point Info-énergie est prévu pour informer le grand public.



Ph. PNR Caps et Marais Opale.



Ph. PNR Haut-Languedoc

Montage d'éolienne dans le Haut-Languedoc

Mais tout est encore en démarrage et "rien n'est simple", avoue Hervé Pailloix, chargé de mission énergie du Parc. Il y a par exemple une fabrique de chaudière bois en Corrèze, à 50 km de la Maison du Parc, mais ils ne parviennent pas à les vendre chez nous ! Mais je suis persuadé que nous y arriverons. Quant à une évaluation de ce travail, nous initions actuellement un bilan territorial permettant d'avoir un état initial complet et ensuite définir des indicateurs de suivi. Le contrat ATEnEE que nous avons passé prévoit aussi un suivi qui nous permettra de mesurer nos progrès à ce sujet, en accord avec les objectifs de la charte du Parc."

Le vent est une énergie renouvelable à 100 % en permanence, et beaucoup de Parcs se trouvent sur des territoires suffisamment ventés toute l'année, pour justifier l'installation d'éoliennes. C'est le cas en particulier du Luberon, des Caps et Marais d'Opale, de Scarpe-Escaut, dans le Nord également, des Monts d'Ardèche, de la Narbonnaise en Méditerranée ou du Haut-Languedoc. Les Vosges du Nord possèdent même un inventeur qui a construit une éolienne personnelle lui permettant une autonomie presque complète à domicile.

Le vent dans le Haut-Languedoc et sur les côtes

Mais c'est dans le Haut-Languedoc que les projets d'implantation sont les plus nombreux et les plus avancés. C'est donc le Parc qui a du travailler le plus intensément sur le dossier et a rédigé le document de référence peut-être le plus complet. "La charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est favorable au développement de l'énergie éolienne mais ce développement doit être maîtrisé et organisé sur l'ensemble du territoire".

Pour le bois énergie, les Parcs de Chartreuse et du Massif des Bauges coopèrent

Dans le cadre de leurs programmes "Bois Energie" respectifs, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges se sont équipés d'un matériel commun : une déchiqueteuse. Les objectifs principaux sont d'initier et de développer l'utilisation et la production de plaquettes forestières sur le territoire des Parcs.

toire, nous explique Caroline Sviridoff, chargée de mission Paysage-Urbanisme. C'est pourquoi les élus du Parc ont souhaité élaborer un document de référence territorial afin de déterminer où la sensibilité environnementale était suffisamment importante pour éviter la construction d'éoliennes et orienter cette construction vers les zones de sensibilités moindres. Ce zonage est assis sur les données techniques vérifiables et objectives : les voies de navigation aérienne, la présence d'habitats, les couloirs de migration des oiseaux, le patrimoine naturel remarquable, architectural ou paysager, etc. En outre, il a été rédigé un cahier de recommandations en matière paysagère et environnementale proposant aux dévelopeurs une méthodologie d'accompagnement du projet

dans toutes ses phases (avant projet, étude, chantier, exploitation et démontage). Ce document a été élaboré par un comité de pilotage composé d'élus du Parc, de représentants des services de l'Etat et d'associations concernées par le sujet et validé lors du comité syndical du Parc en février 2004. Munis de ce document, les élus de toutes les communes du territoire sont aujourd'hui informés de la plus ou moins grande sensibilité de leur territoire à l'égard d'un projet éolien." Mais précisons que, bien entendu, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc travaille sur toutes les énergies renouvelables, pas seulement sur l'éolien.

Éoliennes et politique locale : quelques questions en suspens

Certes, Caroline Sviridoff, chargée de mission Paysage-Urbanisme au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, nous a bien précisé que les risques économiques et financiers liés à la construction d'éoliennes étaient limités, puisque les contrats de rachat de l'électricité sont garantis 15 ans, qu'un décret prévoit un cautionnement bancaire obligatoire pour financer le démontage des éoliennes, et que ceux qui les exploitent sont aussi les investisseurs qui les achètent et les montent. Elle nous a en outre fait part, que dans les années 2000, elle avait recensé plus d'une vingtaine de projets éoliens sur le territoire du Parc. Face à ces premières sollicitations, les élus du Parc qui souhaitaient un développement maîtrisé et raisonnable de cette énergie ont entériné en comité syndical l'élaboration d'un document de référence éolien sur l'ensemble du territoire (*).

Dans le même esprit, le Parc des Caps et Marais d'Opale a organisé un forum des élus sur cette question épingle. Et la Fédération des Parcs, en juin dernier, a organisé des journées de formation sur le thème : "Projets éoliens et projets de territoire". Il semble évident en effet que les élus, légitimes représentants de l'ensemble de la population, doivent se donner les moyens de rester maître de l'aménagement du territoire dont ils ont la charge, même s'il s'agit d'énergie renouvelable...

(* Document disponible sur support informatique auprès du Parc du Haut-Languedoc - (15 euros + frais de port) BP 9 - 34220 St Pons de Thomières - Tél. 04 67 97 38 00

Pour compléter utilement votre information sur le sujet :

Deux ouvrages de la collection "Expérimenter pour agir" de la Fédération des Parcs, tous deux parus en décembre 2003 :

- Énergie et territoire : Choix énergétiques dans les Parcs / Référence à la charte et pratiques
- Énergie et territoire : Energie-Bois - Le défi de la professionnalisation de l'approvisionnement local

Documents à disposition sur l'Internet Fédération : www-parcs-naturels-regionaux.tm.fr

- Le Lien Energie et territoire : n°1, n°2, n°3

Votre interlocuteur à la Fédération des Parcs :
Philippe Moutet, chargé de mission Energie et Territoire
Tél : 01 44 90 86 20 - Mail : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Créatrice de moments

Si l'usage ne s'était perdu, dans le Parc naturel régional du Haut-Jura comme ailleurs, de porter des chaussures de bois, on pourrait dire de Véronique Socié qu'elle ne reste pas les deux pieds dans le même sabot. Elle dit qu'elle est *"créatrice et animatrice de moments"*. C'est bien trouvé, c'est joli, engageant, mais un peu sibyllin.

Si vous disposez d'un moment pour un brin de conversation...

Li fut un temps où Véronique Socié et Christian Begin, son compagnon, avaient chacun leur métier, respectivement éducatrice et employé d'une entreprise d'insertion. Ils avaient quelques ânes, pour le plaisir d'avoir des ânes, pour le plaisir de randonner en les utilisant comme bêtes de bât. Ils voulaient devenir agriculteurs mais se heurtent à ce type de cercle que généralement on qualifie de vicieux : *"Pour être agriculteur il faut avoir des terres et pour avoir des terres il faut être agriculteur."* Après une tentative malheureuse de location d'un alpage, voici que la commune de Fongine-le-Haut, au nord-ouest du Parc du naturel régional du Haut-Jura, leur tend les bras et leur propose de gérer 70 hectares de terres qui partent en friche au flanc de ce coteau qui domine le village et qu'on appelle le Bayard.

Affaire conclue. Christian Begin est exploitant en titre, mais c'est à deux qu'ils s'occupent de leur nouveau domaine au nom de chevalier héroïque. Sur le coteau, désormais, paissent une trentaine de chèvres et treize ânes, qui constituent leur cheptel, à quoi il faut ajouter douze génisses que leur a confiées en estive, et en confiance, le Groupement pastoral du Bayard. Les chèvres, sémillantes comme il se doit, ont donné ce printemps naissance à vingt-cinq cabris promis à la boucherie mais à l'avenir... *"Dès que nous aurons un atelier aux normes (1), nous fabriquerons du fromage et ce sera plus*

Ph. PNR Haut-Jura.



Gérer une ferme, mais aussi assurer des prestations pédagogiques.

particulièrement ma tâche au sein de l'exploitation", dit Véronique Socié.

Un projet rural

Les ânes... *"Il faudrait préciser que nous avions d'emblée un projet rural plutôt que strictement agricole. Les ânes représentent le volet touristique de notre activité et, pour l'instant, ils assurent la meilleure part de nos revenus."* En dignes héritiers de la Modestine de Stevenson ils portent les bagages des randonneurs : *"Nous sommes prestataires de deux communautés de communes (sous couvert de contrats éducatifs locaux) et d'un centre de vacances de Chaux-Neuve qui nous envoient des enfants auxquels nous proposons des balades avec un accompagnateur agréé. Prestataires aussi du CPIE de la Bresse du Jura ; là, ce sont des adolescents. Nous avons enfin une clientèle d'adultes qui viennent en famille, en groupe ou encore par l'intermédiaire de l'association sportive et culturelle du Ministère de l'Agriculture."*

D'aucuns considéreraient que cela suffit à occuper un plein temps. Pas Véronique Socié. Elle est en plus *animatrice gens de pays*, un titre en cours d'homologation, une profession qui s'invente et qui consiste à faire découvrir le territoire. *"Je pro-*



S'occuper d'un troupeau, mais aussi entretenir un patrimoine écologique et paysager.

Berger, c'est un métier

Les terres d'estive étant de moins en moins utilisées, l'Association Régionale de Développement Agricole et Rural, les Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, l'Etat, les Chambres d'agriculture du Jura, de l'Ain et du Doubs, la Société d'économie montagnarde de l'Ain et le Parc travaillent à la mise en œuvre d'un programme d'envergure, un contrat professionnel de progrès pour les espaces pastoraux du massif jurassien (*).

C'est dans ce contexte qu'a été initiée l'opération *Un berger dans mon école*. En juin dernier, cinq professionnels -

dont Véronique Socié et Christian Begin - sont intervenus dans cinq écoles afin de faire passer quelques "messages" auprès des élèves : *"Un berger a la responsabilité du troupeau (des bovins, dans le Jura), mais il entretient aussi un patrimoine à forte valeur écologique et paysagère. Il a également un rôle social, il est en contact avec tous les usagers des terres d'estive, y compris les randonneurs*, dit avec conviction Véronique Socié. *Le berger dispose d'un vrai savoir-faire, son métier est un métier d'avenir et sa présence, dans chaque chalet, est indispensable pour une bonne gestion des alpages."* On espère que de tels discours feront naître quelques vocations et que les enfants feront savoir autour d'eux toute l'estime qu'on doit aux bergers (**).

Les cinq intervenants étaient tous membres de l'Association franco-suisse des bergers du Jura qui compte une trentaine d'adhérents. L'association est chargée, dans le cadre du contrat de progrès, de rédiger une charte du métier de berger, l'équivalent d'une convention collective.

"Créatrice de moments"

pose des escapades thématiques, d'une ou deux journées, souvent consacrées à la flore, aux différents usages des plantes, culinaires, médicinaux, quelque chose entre les recettes de grand-mère et les trucs de sorcière. J'ai, par exemple, un produit week-end, conçu avec un partenaire, qui s'appelle Fleurs de montagne et shiatsu, le shiatsu étant une technique de massage japonais. L'an prochain, je devrais bénéficier de la marque "Accueil du Parc" pour une journée Cuisine sauvage qui comprend cueillette des végétaux, préparation et dégustation ; ce sera une reconnaissance de la qualité de mon travail et, j'espère, un argument commercial."

Miss-présidente ?

Elle répond aux demandes spécifiques des autocaristes. Elle assure des animations pour Les Routes du Comté, produit touristique valorisant les fromages franc-comtois (Comté, Morbier, Bleu de Gex) mis en place par les filières fromagères locales. A la demande du Parc, elle élabora un road-book pour les gîtes Panda, mission qui consiste à proposer, à partir de chaque gîte, un itinéraire d'une journée dont le tracé est déterminé par la richesse faunistique, floristique ou paysagère des lieux. "Le massif jurassien, c'est mon territoire, je le

connais, je l'aime, j'ai envie de faire partager cet amour et cette connaissance", assure Véronique Socié. Elle ajoute qu'elle est très impliquée dans la vie associative, mais Marion, que nous avons rencontrée en premier, sur le seuil, nous avait prévenu : "Ma mère est miss-présidente de la Réserve (2)."

La tentation vient de lui demander quel est, au fond, son métier. La tentation est venue à d'autres, la réponse est prête : "J'aime à dire que je suis créatrice et animatrice de moments. Et pour anticiper sur la question suivante, je précise qu'il s'agit de bons moments."

(1) L'ensemble des bâtiments, y compris d'habitation, sont en cours de construction. Pour l'instant, le couple et leurs deux enfants sont hébergés à la cure.
(2) Son frère Léo a rectifié le titre et précisé qu'il s'agissait de la Réserve naturelle de Rémoray.

Véronique Socié
39460 Foncine-le-Haut
Tél. : 03 84 51 98 83
Mail : veroniquesocie@wanadoo.fr
Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Haut-Jura
39310 Lajoux
Tél. : 03 84 34 12 30 - Fax : 03 84 41 24 01
Mail : parc@parc-haut-jura.fr
www.parc-haut-jura.fr

Un centre équestre qui embellit le paysage



Ph. PNR Boucles de la Seine Normande.

Renaud Latron replante des haies dans les essences locales sur les conseils techniques du Parc

Dans sa parka, la casquette comme définitivement visée sur la tête, Renaud Latron donne des conseils à de très jeunes cavaliers qui tentent de franchir des obstacles hauts comme trois barres, dans le sable d'une carrière à l'air libre, en pleine campagne normande. Les ados sont plus ou moins raides sur leur monture, qu'ils aident plus ou moins bien à sauter, mais lui guide patiemment ses élèves. Il leur dit calmement comment il faut faire et ne les lâche pas tant qu'ils n'ont pas réussi.

Et puis, il les laisse pour faire visiter avec fierté son exploitation agricole, car c'en est une : 70 chevaux et poneys de toutes les tailles, trois personnes à temps plein plus quelques stagiaires, 30 hectares d'herbages, 6 poulinières pour élever des petits jusqu'à trois ans, ou jusqu'à 4 ans s'il faut les habituer à être montés avant la vente ; un centre équestre, avec des clients qui lui laissent leur cheval en pension et qui participent avec lui à des concours hippiques, un gîte d'enfants de 10 lits qui permet des stages d'une semaine.

Rien d'extraordinaire à tout cela. Sauf que Renaud Latron, étant originaire du Loir-et-Cher, n'a pas choisi la Normandie au hasard, mais à cause du paysage : les haies, les bosquets qui parsèment la plaine, les chemins creux et les talus plantés qui font que la Normandie ne ressemble pas encore à la Beauce.

Et il tient à cet environnement comme à la prunelle de ses yeux. Son écurie est installée dans un bâtiment en bardage bois traditionnel, le gîte d'enfants dans un ancien pressoir ; ses prés ne voient jamais engrais chimiques ni pesticides, il entretient les haies existantes et en replante partout où il trouve que c'est nécessaire et à même réussi à résoudre écolo-giquement le problème du parking vraiment trop boueux par un empierrement à l'aide de matériaux locaux.

Tout cela coûte, évidemment, et Renaud a trouvé dans les institutions locales et européennes, les aides qui lui étaient nécessaires. Le conseiller agricole du Centre national de gestion des entreprises lui a proposé de signer un Contrat Territorial d'Exploitation (Contrat d'agriculture durable aujourd'hui), qui lui a fourni les subventions nécessaires et un technicien du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande est venu le conseiller sur les essences locales qu'il fallait planter dans ses haies nouvelles : de l'aubépine, du chêne, du hêtre, du houx, de la charmille, du prunellier... Et les jeunes pousses sont protégées des animaux par une barrière provisoire, et du gel par de la paille, pas par des bâches en plastique comme sur les talus d'autoroutes !

Les conséquences de cette recherche de qualité ne se sont pas faites attendre : le Parc lui a proposé de concourir pour ses Éco-trophées qui récompensent les entreprises qui font des efforts marquants en environnement. Il a brillamment gagné*. Ses clients les plus fidèles sont enthousiasmés par le paysage dans lequel ils viennent passer le plus clair de leurs loisirs, et c'est un argument commercial pour le développement de son entreprise. Enfin, les éleveurs des alentours, qui ne le considéraient pas vraiment comme un agriculteur, ont fini par l'intégrer, parce qu'il ose valoriser la tradition paysagère locale et en faire, même, un argument commercial. Et ça, pour des agriculteurs, c'est franchement respectable.

* Lauréat dans la catégorie « agriculture » des Eco-trophées décernés le 20 novembre 2003 par le Parc.

Camille et Renaud Latron
La Mare - 27210 Saint-Sulpice de Grimbouville
Tél. et Fax : 02 32 41 45 34



Artiste au long cours

Ph. PNR Pilat.

Pour devenir présidente de l'association des Métiers d'Art du Parc naturel régional du Pilat, il faut posséder un diplôme de skipper et avoir fait le tour du monde... On plaisante à peine.

Rencontre avec Marie-Christine Veeran qui, au tournant du millénaire, a jeté l'ancre sur le versant rhodanien du massif, à Maclas.

Son nom marital est d'obéissance hindoue mais elle consent, par souci d'intégration, par simplicité, à ce qu'on le prononce à l'exemple du toponyme du village voisin : Véranne. Marie-Christine est originaire de la région parisienne, après des études d'anglais, elle part aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, avec des petits boulots à la clef, des jobs en VO. Un temps, elle est intérimaire chez IBM à Paris. Quand l'entreprise lui propose un contrat à durée indéterminée, elle part faire le tour du monde. Moins pressée que Phileas Fogg, elle arpentera la planète pendant trois ans et demi. Un périple qui est aussi une quête existentielle : *“Je cherchais ce pour quoi j'étais venue sur terre.”*

Arrivé à la surface

Le jour de son trentième anniversaire, elle est aux îles Marquises... *“Une amie peignait. Après de longues journées d'envie et de frustration, j'ai saisi un grand pan d'étoffe, j'ai dessiné juste des formes, j'ai mis de la couleur. Mon amie a dit : Mais c'est splendide !”* Elle ne veut pas qu'on parle de révélation : *“C'est quelque chose qui venait de loin, qui était enfoui en moi et qui est arrivé à la surface.”* De retour en France, en Bretagne, elle découvre le travail du bois à des fins tout à fait prosaïques, pour aménager un appartement dans le grenier de la maison de ses parents. Et encore une fois, elle entend l'appel du large, elle traverse la Manche comme d'autres enjamberaient un ru. Elle est à Londres pour préparer un diplôme de skipper, elle s'inscrit aussi dans une école d'ébénisterie puis travaille dans un atelier communautaire où elle rencontre le sculpteur chilien Santiago Bell.

Vous suivez toujours ? Dépêchez-vous, Marie Christine Veeran a déjà fait du chemin. Elle effectue un stage de sculpture professionnelle sur bois dans le Jura. Elle s'installe - pour six ans (mais elle ne le sait pas au début) - près de Saint-Maur, à distance de Lons-le-Saunier, dans un lieu alternatif, le Bio-Lopin, où des écologistes cultivent leur jardin, bâtissent



Ph. J-L. Gonterre/PNR Pilat.

des maisons. Mais elle, elle exerce son métier de sculpteur, elle apprend aussi à modeler la terre, à la cuire.

Rythme de croisière

Reprenez votre paquetage. En 2000, elle arrive enfin dans le Parc du Pilat : *“Je cherchais un lieu paisible, préservé, avec des artistes, des artisans... J'ai passé une annonce dans le magazine Villages puis j'ai rencontré Armand Tatéossian qui est sculpteur à Pélussin.”* Elle jette l'ancre à Maclas, au 130 place de l'Eglise, dans un bâtiment communal dont elle investit le rez-de-chaussée (1), elle aménage un atelier, côté jardin, et une salle d'exposition, côté rue.

A peine arrivée, elle est conviée aux réunions que le Parc a commencé d'organiser avec les artistes et artisans d'art de son territoire, convaincu que si la profession est de tempérament plutôt indépendant, elle a aussi le goût des rencontres, des échanges, besoin de contacts, de réseaux. L'association des Métiers d'Art du Pilat est créée en février dernier et Marie-Christine Veeran qui a compétence et habitude de prendre la barre en devient la présidente.

L'association compte une vingtaine d'adhérents, tous professionnels des métiers d'art - c'est le premier critère pour prétendre à l'adhésion, avec celui de la qualité de la production, de création, de tradition et du patrimoine -, et d'emblée elle a pris un rythme de croisière. La présidente montre une belle plaquette éditée avec le concours du Parc (2), elle évoque la fête donnée pour le trentième anniversaire du Parc, le dernier week-end de juin, au Château de Pérusel, à Saint-Genest-Malifaux : *“Une très belle manifestation où onze d'entre nous ont exposé leurs œuvres et à laquelle nous avions convié des artistes et artisans des cinq autres Parcs de la Région Rhône-Alpes. Et comme nous avons l'intention de créer une Biennale des Métiers d'Art, à l'avenir les invitations iront au-delà des limites régionales.”*

Port d'attache

Au chapitre des intentions encore, on débat de l'utilité de disposer d'un site Internet, d'une signalétique commune... Un autre projet suscite davantage d'enthousiasme : *“La commune de Bourg-Argental envisage d'acquérir un bâtiment voisin de l'Office de Tourisme. Ce bâtiment pourrait devenir, nous en avons évoqué l'hypothèse avec les élus, un lieu d'exposition permanent pour les adhérents de l'association. Nous aurions également la possibilité d'organiser des animations et des expositions temporaires pour des artistes invités.”*

Sur les hauteurs du massif, l'appel du grand large parvient-il encore aux oreilles de Marie-Christine Veeran ? Elle sourit, ne répond pas. Maclas domine la vallée du Rhône, on sait bien où elle conduit, la vallée, si on décide de partir en direction du sud. Et le diplôme de skipper doit bien être rangé quelque part, dans un tiroir ou entre des croquis, des esquisses. En attendant, le sourire dit aussi que le Pilat est un port d'attache très... attachant.

(1) L'étage est occupé par l'association Gambardon qui donne des cours de peinture, contes...

(2) la plaquette présente sommairement les adhérents qui ont souhaité y figurer. La non présence de certains ne signifiant en rien un retrait, encore moins un désaveu.

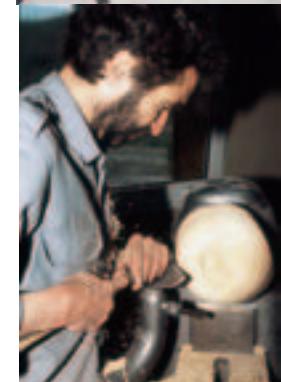
Marie-Christine Veeran
Tél : 04 74 48 36 99
Mail : mcveeran@club-internet.fr

Siège social des Métiers d'Art du Pilat
Parc naturel régional du Pilat
Moulin de Virieu
2, rue Benay - BP 57
42410 Pélussin
Tél : 04 74 87 52 01

Le château de Pérusel accueille les artisans aux 30 ans du Parc.



Ph. PNR Pilat.



Un ébéniste.



Peintre sur meubles

Ph. J-L. Gonterre/PNR Pilat.

Marque "Parc" : nouvelles recrues

Plusieurs nouveaux produits, services ou savoir-faire des territoires des Parcs se sont vus attribuer depuis le début de l'année la marque "Parc naturel régional" pour leur production répondent aux quatre valeurs de la marque : association au territoire, authenticité, production à dimension humaine et respect de l'environnement.

L'autorisation d'apposer la marque sur leur viande a été accordée à des éleveurs par plusieurs Parcs : par le Parc de l'Avesnois, à deux agriculteurs dont le mode de production de viande bovine préserve le bocage, par le Parc des Volcans d'Auvergne, à la viande Salers dont les éleveurs se sont réunis dans l'association des Eleveurs Salers du Parc ; par le Parc du Morvan, à seize nouveaux producteurs et éleveurs pour quatre produits : viande bovine (charolaise) et ovine pour des animaux nés et élevés sur place et nourris de pâture, volailles élevées avec des céréales de l'exploitation, mais aussi produits laitiers fabriqués manuellement à partir de lait cru.

Dans les Parcs Scarpe-Escaut et des Caps et Marais d'Opale, ce sont des producteurs d'endive de pleine terre qui bénéficient désormais de la marque attribuée sur la base d'une charte établie en collaboration avec le Centre régional de ressources génétiques.

Le Parc de l'Avesnois a quant à lui attribué sa marque à la Chique de Bavay, bonbon caramélisé parfumé à la menthe, dont la recette et le mode de fabrication n'ont pas changé depuis 1875. Un confiseur, installé à Bavay, produit depuis 1993 cette friandise, distribuée localement dans une dizaine de points de vente.

Enfin, le Parc des Monts d'Ardèche a attribué la marque "Accueil du Parc" à dix gîtes et chambres d'hôtes, dont les propriétaires s'impliquent dans l'apport de connaissance sur le Parc et ses activités à leurs hôtes, ainsi que dans la gestion environnementale de leur hébergement.

Contact : Stéphane Adam, chargé de mission développement économique à la Fédération des Parcs

Mail : sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Politique agricole commune et territoires

Près de 60 élus et techniciens des Parcs, représentants de la Commission européenne, des ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie, de la DATAR et de divers organismes partenaires ont participé le 13 mai à un séminaire d'information et d'échanges sur l'impact de la réforme de la Politique Agricole Commune sur les territoires des Parcs naturels régionaux. Exposés et débats ont permis d'explorer la dimension territoriale de la PAC, notamment les opportunités offertes par son « deuxième pilier » consacré au développement rural, et d'envisager comment les Parcs pouvaient anticiper et peut-être orienter l'application d'une PAC réformée par le compromis de Luxembourg en juin 2003.

Contact : France Drugmant, chargée de mission agriculture durable à la Fédération des Parcs

Mail : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



Parcs naturels régionaux de France

MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Octobre 2004 n°50

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : Jean Westphal
Rédacteur en chef : Gérard Moulinas
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horset-Moya
Comité de rédaction : Jean Westphal, Gérard Moulinas, Bernard Guibeneuf, Matthieu Cruege, Daniel Gilles.
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Michel C. Thomas, Xavier Toutain, Maryline Trussaud, Jean-Luc Varin
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compétidé Beauregard

Photo couverture : Foyer d'une chaufferie communale à bois plaquettes. Photo Olivier Sébart/ADEME
ISSN : 0982 6246

Une convention entre la Fédération des Parcs et l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture



Luc Guyau, président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, et Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs, ont signé le 26 mai dernier, à la Maison du Parc du Haut-Jura à Lajoux, une convention de partenariat afin de promouvoir une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement de mieux intégrer les agriculteurs dans la gestion des territoires des Parcs. Les champs de compétences respectifs des deux structures ont été clarifiés dans cette convention qui traduit la volonté de leurs responsables locaux et nationaux de travailler dans une logique de complémentarité. Pour Luc Guyau, il s'agit d'instaurer "de nouvelles relations entre l'économie agricole et les territoires... pour une agriculture durable avec des agriculteurs responsables." Pour faire vivre cette convention, une 1ère rencontre entre Chambres d'Agriculture et Parcs s'est tenue le 22 septembre à l'APCA, notamment autour des enjeux de la future politique de développement rural et des projets à engager en commun sur les territoires, conclues par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, Hervé Gaymard.

Contact : Dominique Dolisy-Bonnetaud – directrice-adjointe chargée du pôle développement durable à la Fédération des Parcs
Mail : ddolisy@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

1^{ère} rencontre avec l'Association de la presse étrangère en France



Participation des Parcs au Salon British Birdwatching Fair



Ph. Peter Van Busse/PNR Forêt d'Orient.

Sept Parcs naturels régionaux (*) et la Fédération des Parcs ont participé au salon ornithologique et naturaliste British Birdwatching Fair réunissant du 19 au 22 août en Angleterre, 300 exposants du monde entier et accueillant 20.000 visiteurs. Lors de ce salon de référence, les Parcs ont diffusé leur brochure « Birds and wildlife of regional nature Parks of France », réalisée spécifiquement pour l'événement, et ont présenté devant un large public intéressé leurs richesses naturalistes lors de cycles de conférences. Et des dégustations de produits du terroir ainsi qu'un jeu permettant de gagner des paniers de produits des différents Parcs présents ont connu un réel succès.

(*) Brenne, Brière, Forêt d'Orient, Marais du Cotentin et du Bessin, Perche, Vercors et Vexin français

INTERNATIONAL

Rencontres avec les Parcs nationaux argentins

Six directeurs de Parcs nationaux argentins et le conseiller du président de l'administration des Parcs argentins sont venus à la rencontre des Parcs de la Brenne, du Perche et des Boucles de la Seine normande afin d'échanger sur leurs démarches en matière de tourisme durable, de gestion des patrimoines naturel et culturel et de développement local. En Argentine, suite à cette mission, des projets pilotes intégrant les acteurs locaux dans la gestion de sites classés ont donné lieu à des propositions.

Des Sud-Coréens au Parc des Vosges du Nord

Une délégation officielle sud-Coréenne s'est rendue dans la Réserve de biosphère "Vosges du Nord (France)-Pfälzerwald (Allemagne)" dans le cadre d'une tournée des Réerves de biosphère transfrontalières en Europe. La République de Corée du Sud a en effet entrepris de créer une réserve similaire avec la Corée du Nord dans la zone démilitarisée qui sépare les deux pays. Si la Corée du Nord est encore réticente vis à vis du projet, il constituerait une étape marquante vers la réconciliation entre le nord et le sud. La réserve française représente un modèle intéressant : à cheval entre deux pays que la guerre a souvent opposé, elle repose sur une articulation originale car fondée sur deux entités que sont le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le NaturPark Pfälzerwald. En adéquation avec un esprit de développement durable, elle bénéficie, par la superposition des deux labels, d'une organisation, de projets et de moyens spécifiques.

Contact : Pierre Zimmerman, chargé de mission Observatoire du Parc – Tél : 03.88.01.47.34

La Fédération des Parcs s'engage pour la Charte de la coopération décentralisée durable

La Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, à la rédaction de laquelle la Fédération des Parcs a contribué, a été présentée à la presse le 22 juin, dans le cadre de

INTERNATIONAL



Le Président Jean-Louis Joseph avec la Ministre de l'environnement du Brésil, Marina Silva.

ponctuels permettront de répondre à cette demande qui s'inscrit dans un partenariat plus large avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Un Forum Amérique Latine, organisé à l'occasion des prochaines Journées nationales des Parcs qui se tiendront en octobre en Guyane, sera l'occasion de mettre en réseau tous nos partenaires de la région Cône Sud.

* après avoir été durant 4 ans chef du Projet Pantanal pour la Fédération des Parcs.

la semaine du développement durable, en présence de Xavier Darcos, ministre de la coopération. Elaborée par l'Association des Communes et Régions d'Europe, Cités-Unies France et le Comité 21, cette charte définit les grands principes caractérisant les coopérations internationales conformes au développement durable. Elle découle des sommets de Rio et de Johannesburg qui ont incité les collectivités territoriales du monde entier à mettre en oeuvre les Agendas 21 intégrant environnement et démocratie participative. En adhérant à cette Charte, la Fédération réaffirme sa volonté de partager, en synergie avec les collectivités qui constituent les Parcs, son expérience avec d'autres territoires ruraux remarquables, à travers des projets de coopération.

Contact : Éléonore Bechaux, chargée de mission
Europe/International : Tél : 01.44.90.86.20 - Mail : bechaux@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Contribution au 6^{ème} Symposium international sur la gestion durable de la faune sauvage

Les Parcs régionaux ont témoigné sur leur expérience en matière de cohabitation entre la grande faune et les hommes lors du 6^{ème} Symposium international sur la faune sauvage qui réunissait du 6 au 9 juillet 2004 au Muséum d'Histoire naturelle, 250 participants, venus de 40 pays. L'expérience du Parc du Queyras en matière de gestion du loup, de retour sur son territoire depuis 1997, était présentée. C'est en effet un défi pour la mission de développement durable menée par le Parc qui tente de concilier pastoralisme et conservation du loup. Gérard Moulinas, directeur de la Fédération des Parcs, témoignait notamment sur l'appui apporté par la Fédération à la plus grande zone humide au monde, le Pantanal, au Brésil, pour créer un Parc adaptant la démarche française de Parc naturel régional. Des plates-formes de dialogues ont ainsi été mises en place entre éleveurs bovins, ONG de conservation et scientifiques pour gérer les dégâts causés par le puma et le jaguar et envisager des actions permettant de faire de cette faune sauvage un atout touristique.

VIENT DE PARAITRE

Actes des Journées nationales 2003 des Parcs

“Ces collectivités qui font les Parcs”, actes des Journées nationales des Parcs naturels régionaux de France qui se sont tenus dans le Parc du Massif des Bauges du 1er au 5 octobre 2003 (60 pages) : la mobilisation citoyenne pour la protection de l'environnement, le rôle des collectivités locales aux côtés des

Une nouvelle étape de coopération avec le Brésil et l'Amérique latine

Avec l'appui du Ministère des Affaires Etrangères et de Jean-Philippe Delorme, assistant technique à Brasilia pour le MAE*, Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs, s'est rendu au Brésil en août dernier pour dresser le bilan de la coopération des Parcs avec le pays et envisager avec la Ministre de l'Environnement brésilien et divers responsables institutionnels la poursuite de leurs échanges.

Après la création du Parc du Pantanal avec l'appui de la Fédération des Parcs, le Brésil souhaite en effet développer ce type d'Aires Protégées pour en faire des pôles territoriaux de développement durable.

Rencontres, formations et appuis techniques

ponctuels permettront de répondre à cette demande qui s'inscrit dans un partenariat plus large avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Un Forum Amérique Latine, organisé à l'occasion des prochaines Journées nationales des Parcs qui se tiendront en octobre en Guyane, sera l'occasion de mettre en réseau tous nos partenaires de la région Cône Sud.

* après avoir été durant 4 ans chef du Projet Pantanal pour la Fédération des Parcs.

acteurs économiques dans la prise en compte de l'environnement, la gestion concertée des espaces naturels et la répartition des rôles dans le cadre de la décentralisation.

Consultable sur le site internet de la Fédération des Parcs : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

4 fondements clés pour la biodiversité

« Quatre fondements clés pour la préservation de la biodiversité biologique », éditée par la Fédération des Parcs rappelant les axes forts de leur action en faveur des territoires qu'ils ont en charge de protéger :

- connaître et partager les connaissances avec les décideurs et la population du territoire pour mieux protéger la biodiversité ;
- mener une gestion concertée de l'espace en partenariat avec tous les acteurs du territoire ;
- inscrire la biodiversité dans le projet du territoire ;
- engager un développement économique respectueux de l'environnement et des milieux naturels, en tant que moteur de la préservation de la biodiversité.

Guides Dakota

Dans le cadre du partenariat entre les éditions Dakota et la Fédération des Parcs, deux collections de guides pour mieux découvrir les Parcs naturels régionaux :



Balades nature avec de nombreuses illustrations animalières et une sélection des plus belles balades (*).

Que faire en France ? pour des visiteurs qui apprécieront de se voir proposer des activités insolites et inattendues (**).

* Parus : Parcs naturels régionaux des Marais du Cotentin et du Bessin, de la Haute Vallée de Chevreuse et Livradois-Forez.

** Parus : Parcs naturels régionaux du Verdon, du Queyras, de Camargue et du Luberon.

Un recueil d'expériences sur la gestion des roselières

Un recueil d'expériences de gestion des roselières publié dans la collection « Expérimenter pour agir » de la Fédération des Parcs (*). Après un rappel des nombreuses fonctions (hydrologique, biologique, économique, sociale et culturelle) remplies par les zones humides, près d'une centaine de fiches décrivent les sites et les actions spécifiques de gestion mises en oeuvre.

* Réalisé par les acteurs du pôle-relais Zones humides intérieures, un des six pôles-relais thématiques mis en place par le Ministère de l'environnement, animé par la Fédération des Parcs.

Dans les médias

Chaîne parlementaire Public Sénat : le magazine "Paroles de France" du 3 juillet (52 mn) sur "La France des Parcs".

Le Figaro Magazine du 31 juillet :



Le Journal des Maires de juillet-août : la rubrique environnement-cadre de vie consacrée au « lent travail des chartes paysagères » engagé dans les Parcs.

Maires de France de septembre : « Les Parcs naturels régionaux : espaces de conservation... et de développement » illustré par la politique énergétique du Parc du Luberon, le développement rai-sonné de l'agriculture dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, la maîtrise foncière dans le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse.

Une collection pour agir



C'est en expérimentant que les Parcs naturels régionaux trouvent des solutions pour répondre aux enjeux de développement durable de leurs territoires.

La collection « Expérimenter pour agir » de la Fédération des Parcs livre, à partir d'approches concrètes, des démarches, des méthodes, des savoir-faire et des exemples qui sont autant de pistes pour agir.

CETTE COLLECTION SE DÉCLINE EN HUIT SÉRIES

- Aménagement, planification, évaluation
- Energie et territoire
- Développement économique, tourisme, utilisation de la marque « Parc »
- Vie des territoires, éducation, culture
- Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Europe et international
- Ressources humaines
- Communication

Titres parus :

Série Vie des territoires, éducation, culture

n°9 - « Viens dans mon Parc » : des échanges de classes entre territoires

Série Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers

n°10 - Pré-bois du massif jurassien : gestion et usages

Série Energie et territoire

n°11 - Choix énergétiques dans les Parcs : référence à la charte et pratiques

n°12 - Bois-Energie : le défi de la professionnalisation de l'approvisionnement local

Série Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers

n°13 - Recueil d'expériences en matière de gestion de roselières